

rapport

Les métiers d'art au service du développement et du rayonnement de l'Île-de-France

25 octobre 2017

Rapport présenté au nom de la commission Culture
et communication par **Franck STAUB**



Les métiers d'art au service du développement et du rayonnement de l'Île-de-France

Rapport présenté au nom de la commission Culture et communication
par **Franck STAUB**

25 octobre 2017

Sommaire

Introduction.....	5
1. MIEUX CONNAITRE LES METIERS D'ART AU SERVICE DE LEUR DEVELOPPEMENT	8
1.1 Un secteur économique à fort potentiel, mais mal connu	8
1.1.1 Comprendre ce que sont les métiers d'art.....	8
Les domaines des métiers d'art	8
Ce que les métiers d'art ne sont pas.....	9
1.1.2 Une connaissance encore parcellaire du secteur des métiers d'art.....	10
Les effectifs	10
Les entreprises	11
1.1.3 Les métiers d'art : des potentialités à développer.....	13
Les potentialités à l'export	13
Les nouveaux modes de consommation : un vecteur de développement	14
Des métiers d'art toujours plus innovants	15
La richesse patrimoniale et culturelle de Paris et de l'Ile-de-France : un levier pour les métiers d'art	19
1.2 Des politiques publiques pour accompagner et développer le secteur hétérogène des métiers d'art	22
1.2.1 Etat : une politique affirmée de soutien aux métiers d'art.....	23
Des mesures et une fiscalité à destination des métiers d'art.....	23
L'Institut national des métiers d'art (INMA), opérateur de l'Etat.....	25
1.2.2 Collectivités territoriales : des politiques publiques ciblées.....	27
Les Ateliers de Paris (Ville de Paris), interlocuteur confirmé des métiers d'art	27
L'engagement d'autres collectivités	28
Région Ile-de-France : des mesures ponctuelles sans politique spécifique dédiée aux métiers d'art	29
2. TRANSMETTRE ET PROMOUVOIR : LES DEUX DEFIS MAJEURS DES METIERS D'ART...32	32
2.1 Transmettre un métier d'art : de l'immatériel au matériel.....32	32
2.1.1 La transmission des savoir-faire : pluralité et excellence des formations.....	32
De la pluralité des filières de formation	32
De l'excellence dans la formation aux métiers d'art	32
De quelques problématiques dans la transmission du savoir-faire.....	33
2.1.2 La transmission des entreprises.....	35
2.2 Promouvoir les métiers d'art : une politique stratégique à mettre en place.....37	37
2.2.1 Encourager la R&D et encourager les pratiques innovantes.....	37
2.2.2 Promouvoir les métiers d'art en leur portant un regard neuf	39
Promouvoir	39
Porter un regard neuf sur les métiers d'art.....	40
Conclusion.....	42

Remerciements.....	45
Liste des membres de la commission	47
Glossaire	49
Bibliographie.....	51
Annexes	54

Introduction

Bref historique

Les métiers d'art ont une longue histoire, aussi longue que l'histoire de l'humanité puisqu'ils sont consubstantiels à l'activité humaine. Depuis la nuit des temps, la main de l'homme pose son dévolu sur la matière, façonnant des objets et des œuvres uniques.

En tant que secteur organisé, nous en trouvons l'origine dès le XII^{ème} siècle. A partir du règne de Saint-Louis (1214-1270), les corporations obtinrent des règlements spéciaux notamment à Paris où l'organisation des métiers est connue grâce au Livre des Métiers publié en 1268 par Etienne Boileau, premier Prévôt de Paris. Depuis lors, le système des corporations structure la vie artisanale en métiers bien distincts : il s'agit de préserver la transmission des savoir-faire et donc la qualité de la production. Si les tailleurs de pierre et les charpentiers vont d'un chantier à l'autre, d'une cathédrale à l'autre, des spécificités locales émergent comme les émailleurs de Limoges ou les faïenciers de Nevers.

Louis XIV et Colbert, au XVII^{ème} siècle, favorisent la création des premières manufactures qui bénéficient de monopoles : les manufactures d'Alençon pour la dentelle, d'Aubusson et des Gobelins pour la tapisserie, ou encore de Saint-Gobain pour les miroirs sont créées entre 1665 et 1667.

Au XVIII^{ème} siècle, les fabriques sont de plus en plus nombreuses. L'atelier de porcelaine fondé à Vincennes par Madame de Pompadour deviendra la manufacture de Sèvres (1740). L'entrepreneur Oberkampf crée, à Jouy-en-Josas, une entreprise de toiles peintes (1783). Les cristalleries de Lorraine, telles que la verrerie de Müntzthal (1586) - qui devient par lettres patentes de Louis XV la Verrerie royale de Saint-Louis en 1767- et Baccarat (1764), prennent leur essor ou font leur apparition.

A la Révolution française, les corporations disparaissent avec la loi Le Chapelier de 1791 qui, ce faisant, fragilise de nombreux métiers.

Le XIX^{ème} siècle est celui de la révolution industrielle où apparaissent de nouveaux procédés de fabrication à l'exemple du métier Jacquard qui bouleverse le secteur textile. Il est aussi le siècle des expositions universelles qui mettent en scène les savoir-faire de notre pays et sa maîtrise des nouvelles techniques et technologies.

C'est à cette période également que le secteur des métiers d'art prend corps. En 1884, la loi Waldeck-Rousseau légalise l'existence des syndicats qui se développent ensuite par filières de métiers. Quelques années plus tard, dans un décret d'application de la loi du 23 novembre 1889 apparaît, pour la première fois, l'expression de « métiers d'art » et, après un long et difficile débat parlementaire (qui n'est pas sans rappeler celui qui s'est récemment tenu sur le même sujet), une liste est définie¹.

En 1889 est créée la Société d'encouragement aux arts et à l'industrie par le directeur des Beaux-Arts, Gustave LARROUMET et un bijoutier de renom, Gustave SANDOZ : il s'agit de rapprocher les créateurs et les industriels, les artistes et les artisans d'art pour renouveler les arts appliqués.

¹ Identité de métier et identité artisanale, Article paru dans la Revue française de sociologie, Bernard ZARCA, Année 1988, volume 29, numéro 2, pages 247 à 273

Tout au long du siècle dernier, les métiers d'art connaissent une évolution sans précédent : certains, tels les sabotiers, les charrons et forgerons, très nombreux jusqu'au début du XX^{ème} siècle, disparaissent peu à peu. Avec l'apparition de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies, les métiers d'art se transforment et se renouvellent.

En 1976 est fondée la Société d'encouragement aux métiers d'arts (SEMA) qui deviendra, en 2010, l'Institut national des métiers d'art, opérateur placé sous la double tutelle des ministères de l'Economie et de la Culture.

En 1996, la loi n° 96-603 du 5 juillet, relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, dite loi Raffarin, reconnaît l'existence des artisans d'art parmi les artisans ; au sein du répertoire des métiers, une section spécifique « métiers d'art » est officialisée.

Métiers d'art : leur définition légale

Les métiers d'art bénéficient aujourd'hui d'une définition légale précise, produit de cette évolution historique, formalisée dans deux lois récentes : celle du 18 juin 2014 et celle du 7 juillet 2016.

Ainsi la loi du 18 juin 2014 relative à l'Artisanat, au Commerce et aux très petites entreprises donne une définition légale des métiers d'art et les reconnaît comme un secteur à part entière. Selon l'article 22 de cette loi², pour qu'une activité soit considérée comme « métiers d'art », elle doit valider trois critères :

- la maîtrise du geste et des techniques,
- le travail de la matière,
- l'apport artistique.

Cette définition légale a été complétée par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine qui, en son article 44 reconnaît désormais, au-delà des seuls artisans au sens juridique du terme, la pluralité des statuts des professionnels des métiers d'art.

Les activités relevant des métiers d'art « *ne préjugent pas du statut professionnel des personnes* », elles peuvent être exercées par « *des salariés d'entreprises artisanales ou de toute autre personne morale ayant une activité de métiers d'art, des professionnels libéraux, des fonctionnaires ou des artistes auteurs* ». Il s'agit là d'une précision majeure qui présente le secteur des métiers d'art dans toute sa diversité.

Enfin, il convient de préciser que l'arrêté interministériel du 24 décembre 2015 fixe la liste des métiers d'art. Cette liste compte 198 métiers et 83 spécialités soit 281 activités recensées au total. Elle vient modifier une précédente liste arrêtée en 2003 en ajoutant 39 métiers et 39 spécialités, ajout qui témoigne de l'évolution et de la vitalité des métiers d'art. A cette occasion, la structuration du secteur a été entièrement refondée. Les métiers d'art sont maintenant regroupés en 16 domaines dans une logique de filières économiques afin de les relier à leurs univers de marché.

Il peut être relevé que la nature pérenne ou non pérenne de l'article produit par une activité de métiers d'art n'apparaît pas d'un point de vue normatif.

Les nouveaux défis d'un secteur encore mal identifié

Dans une première partie, nous verrons qu'en dépit de l'importance de cette définition légale précise et aujourd'hui stabilisée, les métiers d'art sont encore un secteur économique mal identifié, aux contours apparaissant trop souvent comme flous : ainsi, la connaissance précise

² Voir annexe I

du nombre d'entreprises et d'emplois relevant des métiers d'art fait aujourd'hui défaut aux acteurs publics et privés du secteur.

Nous traiterons donc de ce premier enjeu qui consiste à mieux connaître un secteur économique riche de nombreuses potentialités : les métiers d'art sont un segment dynamique de l'économie, ouvert aux nouvelles technologies, vecteur de rayonnement et de développement, qui attire des professionnels jeunes ou en reconversion, passionnés par leur métier.

Nous aborderons également les difficultés liées à la pluralité de la représentation professionnelle de ce secteur, source d'émulations mais aussi de confusions.

Dans une deuxième partie, nous traiterons des deux défis majeurs auxquels sont confrontés les métiers d'art : la transmission de leur patrimoine matériel et immatériel ainsi que la promotion d'un secteur qui demande à être mieux pensée et améliorée.

Avec cette conviction, forgée au long de nos entretiens et de notre travail sur les métiers d'art : la Région Ile-de-France, à l'instar de ce qui est pratiqué par d'autres collectivités régionales, doit désormais proposer une véritable politique publique stratégique à destination de ce secteur innovant.

1. Mieux connaître les métiers d'art au service de leur développement

Les estimations dont on dispose indiquent que les métiers d'art, en France, concernent environ 38 000 entreprises qui emploient près de 60 000 salariés et quelques 38 000 non-salariés. Plus de 99 % des entreprises sont des très petites entreprises (TPE), essentiellement des ateliers et des petites manufactures.

La région Ile-de-France, avec 5 200 entreprises, est la première région de France pour les métiers d'art³.

La Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat souligne que 52 % de ces entreprises sont implantées dans Paris, 22 % dans la Petite couronne et 26 % dans la Grande couronne.

Pour autant, le caractère récent de leur reconnaissance sur le plan normatif, associé à la persistance de schémas de pensée où les préjugés l'emportent, altèrent encore la perception que les acteurs publics peuvent avoir des métiers d'art. Comprendre ce que sont les métiers d'art est un défi pour la Région.

Un défi qu'il est d'autant plus important de relever qu'ils constituent, particulièrement en Ile-de-France, un atout économique facteur d'attractivité touristique et de rayonnement culturel.

Métiers de tradition, de restauration et de création, les métiers d'art participent en effet du patrimoine immatériel qui rend possible la conservation et le renouvellement de notre patrimoine matériel. Enracinés dans notre histoire, les métiers d'art sont une part vivante de nous-mêmes qui, au-delà de celles et ceux qui en perpétuent les gestes, accompagne la société entière dans un modèle où le beau et l'utile ne s'opposent pas mais se complètent harmonieusement.

1.1 Un secteur économique à fort potentiel, mais mal connu

1.1.1 Comprendre ce que sont les métiers d'art

On parle souvent des métiers d'art sans bien connaître la réalité qu'ils recouvrent. Et pour cause, leur définition sur le plan légal n'a été admise que très récemment. Si le secteur des métiers d'art est aujourd'hui clairement identifié sur le plan normatif, son périmètre exact peut encore être source de confusion.

Les domaines des métiers d'art

La lecture de la liste des métiers d'art⁴ permet de se faire une idée de la diversité et de la richesse du secteur. Les professionnels des métiers d'art s'illustrent dans des champs parfois inattendus allant de la décoration au travail du verre, de la mode à l'architecture. Ils renvoient à des métiers de création mais également de restauration, lesquels métiers de la restauration forment un domaine à part entière des métiers d'art, ventilé par types d'œuvres (peintures, photographies, sculptures, etc.) ou types de matériaux (textile, céramique, mosaïque, etc.). Transversal par nature, le secteur des métiers d'art embrasse plusieurs univers qui relient les métiers traditionnels aux applications technologiques les plus poussées.

La région Ile-de-France concentre le plus grand nombre d'entreprises de métiers d'art en France, un ensemble de formations diversifiées et des entreprises d'exception.

Paris demeure à ce titre l'hyper-capitale mondiale du luxe et de la mode. La capitale et sa

³ Défi métiers, « Le secteur économique des métiers d'art en Ile-de-France, une approche par les entreprises » Morad BEN MEZIAN, 13 juillet 2016

⁴ Voir l'annexe II

proche banlieue (notamment Pantin, Montreuil ou Saint-Denis) concentrent des ateliers de réputation internationale générant des emplois liés aux métiers d'art. Des ateliers Hermès à Pantin aux productions de la Manufacture de Sèvres, des Gobelins à la Monnaie de Paris, des restaurateurs de la Bibliothèque Nationale aux tapissiers et ébénistes du Faubourg Saint-Antoine, et jusqu'aux plumassiers, décorateurs, accessoiristes et costumiers qui fournissent l'univers des arts du spectacle, la région Ile-de-France regorge de savoir-faire et de talents à proprement parler hors du commun.

L'Institut Supérieur des Métiers (ISM) a ainsi tracé 12 « routes des Entreprises du Patrimoine vivant »⁵ qui invitent à découvrir les métiers d'art franciliens. On peut citer, à titre d'exemple :

- Le parcours « autour de la Gare de Lyon » qui met en valeur le Faubourg Saint-Antoine où étaient regroupés jadis les métiers du bois et de l'ameublement et qui accueille aujourd'hui, autour du « Viaduc des arts », des décorateurs, des doreurs, des verriers, des designers 2D et 3D et d'autres métiers de création ;
- Le parcours « autour de la Place Vendôme » symbole de la haute joaillerie ;
- Le parcours « Mode et Beauté » qui rassemble pas moins de 20 maisons réparties dans toute la capitale et est représentatif des métiers de la parure florale, des éventails, de la broderie d'art, de la plume, de la maroquinerie ;
- Le parcours de Seine-et-Marne, où l'on peut visiter le château de Fontainebleau ou celui de Vaux-le-Vicomte, les sites de l'École de Barbizon autour desquels gravitent des ateliers prestigieux. A noter que, non loin de là et de manière qui pourrait paraître surprenante, le Parc Disneyland Paris emploie également des métiers d'art (menuisiers décorateurs, tapissiers, marionnettistes et modélistes tailleurs), preuve que les métiers d'art sont parfois présents là où on ne les attend pas⁶ ;
- Le parcours de la Seine-Saint-Denis, lui, débute à la station de métro « Carrefour Pleyel » et ouvre les portes d'un restaurateur d'accordéons, de bandonéons, et concertinas, celles d'un fabricant d'abat-jour ou celles d'un restaurateur de meubles.

L'Ile-de-France accueille en outre des centres de formation aussi prestigieux que les écoles Boulle, Estienne, Olivier de Serres ou les Arts décoratifs. Les salons les plus importants du secteur s'y tiennent : le Carrousel des métiers d'art et de création, le Salon du patrimoine culturel, Maison & Objet, la biennale de Pantin est-Ensemble.

Ce que les métiers d'art ne sont pas

Si les métiers d'art ont une dimension artistique indéniable, ils se distinguent bien des beaux-arts par leurs dimensions économique et commerciale : il s'agit de produire des articles « utiles à la vie courante » et destinés à la vente. Quand récemment un parlementaire dans le cadre des débats relatifs au renouvellement du crédit d'impôt métiers d'art défendait sa suppression en affirmant « *J'aime beaucoup l'art, il m'arrive même d'en acheter, mais faut-il demander au contribuable national de payer pour (l') encourager* »⁷, il commettait une confusion malheureusement commune. « Art » et « Métiers d'art » sont bien deux activités différentes.

En outre, les métiers d'art ne sont pas seulement le fait d'artisans indépendants dépositaires de savoir-faire dont les champs d'action sont limités aux murs de leurs ateliers. Les ateliers de métiers d'art sont souvent des laboratoires au service de la création, qui permettent d'imaginer un objet et de répondre à un besoin spécifique. Ils se nourrissent d'une culture vivante qui connaît les codes du passé tout en osant l'innovation qui assure leur développement. La nouvelle génération d'artisans créateurs, hommes et femmes de passion, évolue dans un univers qui fait la part belle à la compétition et à la créativité. Le regard que l'on porte sur les métiers d'art, respectueux de leur profondeur historique, doit aussi se tourner vers l'avenir.

⁵ <http://www.patrimoine-vivant.com/fr/routes/offset/15>

⁶ Entretien du 23 mai 2017 avec Richard ELTVEDT, directeur Affaires gouvernementales et citoyennes, Euro Disney Associés SCA

⁷ Page 2 du compte-rendu n° 37 de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, jeudi 10 novembre 2016, séance de 14h15

Enfin, les métiers d'art ne sont pas une filière professionnelle intégrée et verticale. Ils forment encore moins une branche professionnelle au sens légal du terme. Les métiers d'art ont en commun les critères définis par la loi. Maîtrise du geste, travail de la matière, apport artistique sont rappelés dans l'introduction du présent rapport, mais ils sont par nature transverses. Ce caractère ne nuit pas à leur étude mais il la rend plus complexe.

En Ile-de-France, un travail d'identification et de recensement du secteur économique des métiers d'art a débuté. Ce travail mérite d'être poursuivi et intensifié pour une identification optimale de ses potentialités.

1.1.2 Une connaissance encore parcellaire du secteur des métiers d'art

La réflexion sur les métiers d'art peut se heurter à une difficulté à mesurer ce qu'ils représentent en Ile-de-France : quelle place occupent-ils dans l'économie francilienne ? Des travaux ont été menés dans ce sens courant 2014-2015 par Défi Métiers Ile-de-France, organisme en charge de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce premier travail s'est voulu « expérimental et collaboratif » et a consisté à exploiter les données INSEE du recensement, celles du répertoire des Chambres de métiers d'Ile-de-France et celles de la Nomenclature d'Activité française de l'Artisanat (NAFA). Cela a abouti à la production de deux notes de synthèses⁸ fondées sur une approche par les métiers (22 mars 2015) et sur une approche par les entreprises (13 juillet 2016).

Ainsi que le souligne l'auteur de ces deux notes, Morad BEN MEZIAN : « *Si la construction de sources régionales a engendré des avancées méthodologiques notables, aucune source mobilisée n'a pour l'instant permis d'obtenir des résultats entièrement satisfaisants* ».

Un travail d'analyse et de synthèse sur ce que recouvre la réalité des métiers d'art en Ile-de-France est donc toujours d'actualité. **Dans ce cadre, un partenariat entre la direction générale des entreprises (Ministère de l'Economie) et l'INMA se dessine très opportunément et mérite le soutien de la Région Ile-de-France. Son objectif est de fournir un panorama des métiers d'art dans la région.**

Les effectifs

S'agissant des personnes exerçant dans le secteur des métiers d'art, de premiers éléments d'information, intéressants, ont pu être mis à jour : ainsi, en Ile-de-France, en 2014, 5 200 établissements relevant des métiers d'art sont recensés, employant au total 7 850 salariés et artisans, les fonctionnaires exceptés⁹.

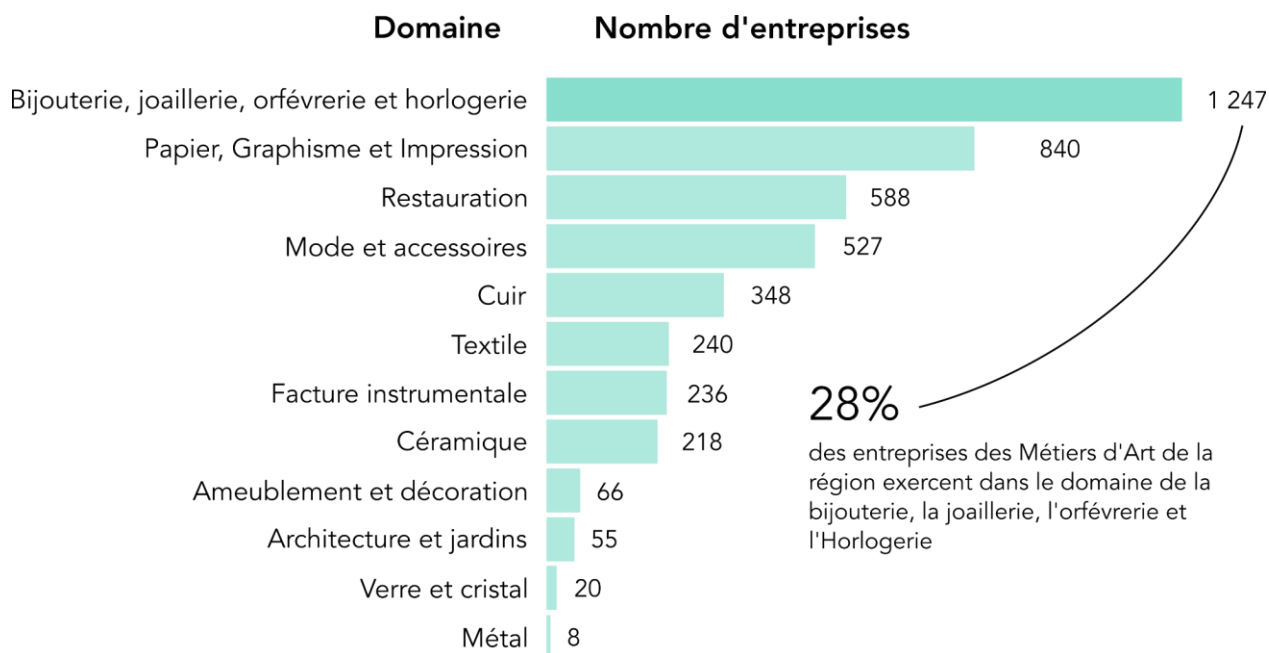
Pour être plus précis : 3 111 établissements ont des activités relevant de 80 à 100 % des métiers d'art et emploient 4 687 professionnels ; 2 057 établissements ont des activités relevant de 50 à 79 % des métiers d'art et emploient 3 161 professionnels.

La fourchette est donc large et des efforts restent à faire pour un recensement plus précis des effectifs des métiers d'art qui se concentrent à Paris avec près du tiers des 7 850 professionnels recensés.

Les effectifs des artisans et ouvriers d'art ont baissé de 8 % entre 2007 et 2012 et depuis quelques années, en Ile-de-France, la proportion des actifs travaillant dans les métiers d'art baisse. La ventilation du nombre d'entreprises dans les différents domaines d'activités s'établit comme suit :

⁸ Voir annexe III

⁹ Défi métiers, « Le secteur économique des métiers d'art en Ile-de-France, une approche par les entreprises », Morad BEN MEZIAN, 13 juillet 2016



27/04/2017

Il faut noter une représentation des femmes parmi les artisans et ouvriers d'art, plus élevée en Ile-de-France (48 %) que sur le reste du territoire (42 %). Elles sont majoritaires chez les artisans d'art avec 55 % contre 45 % à l'échelle nationale.

Côté formation, le niveau de diplôme des artisans et ouvriers d'art est supérieur, en Ile-de-France, à la moyenne nationale : près du quart d'entre eux disposent d'au moins un niveau II de qualification et 33 % au moins un niveau III, contre respectivement 13 et 24 % dans l'ensemble du territoire national.

Cela tient aux deux raisons suivantes :

- tous métiers confondus, les niveaux supérieurs de formation sont surreprésentés en Ile-de-France (31 % des Franciliens ont au moins un niveau II contre 19 % pour l'ensemble des Français),
- les secteurs faisant appel à des actifs plus qualifiés sont surreprésentés en Ile-de-France.

Il convient d'ajouter à cela que plus d'un tiers des artisans d'art sont issus d'un parcours de reconversion. Cette part s'élève à 40 % au sein des adhérents des Ateliers d'art de France¹⁰.

Plus de la moitié des dirigeants d'entreprises relevant des métiers d'art sont par ailleurs âgés de 50 ans et plus, contre 38 % pour l'ensemble des dirigeants d'entreprises quand plus du tiers des ouvriers et artisans d'art, quant à eux, sont âgés de 50 ans et plus. Ces données statistiques donnent naturellement une idée du défi que constitue la question de la transmission (transmission des savoir-faire et transmission des entreprises) qui sera abordée en seconde partie.

Les entreprises

La typologie des acteurs et des structures dans le secteur des métiers d'art est diverse. Les entreprises vont du simple atelier à la manufacture d'Etat et rassemblent des salariés des

¹⁰ Entretien du 28 septembre 2016 avec Marie-Ingrid BREZE des Ateliers d'art de France

manufactures, des artistes-auteurs, des professions libérales et des fonctionnaires.

Environ 40 % des 5 200 établissements de métiers d'art en Ile-de-France relèvent du statut de l'artisanat ; 25 % sont gérés en SARL et 8 % en SARL unipersonnelle. Une entreprise artisanale valorise un savoir-faire spécifique enracinée sur un territoire et employant moins de 10 salariés au moment de sa création. Au-delà de 10 salariés, elle peut rester immatriculée au répertoire des métiers notamment si elle bénéficie du droit de suite ou a fait l'objet d'une reprise ou transmission.

Les manufactures et entreprises de taille moyenne (entre 10 et 250 salariés) exercent également dans le secteur avec une production souvent axée sur le très haut de gamme (notamment dans les secteurs de la mode et du cuir : façonniers, couturiers, maroquiniers, etc.). Dans ces entreprises, l'organisation du travail tend à spécialiser les postes mais les caractéristiques de production (maîtrise de savoir-faire rares et apport artistique) les distinguent des usines industrielles mécanisées.

Les artistes auteurs (4 400 professionnels au niveau national) exercent une activité indépendante créatrice d'œuvres graphiques et plastiques. On retrouve dans cette catégorie des dessinateurs textile, des graveurs, des sculpteurs, des peintres décorateurs, des céramistes, des peintres verriers et des créateurs de tapisserie. Ce statut présente l'avantage de bénéficier d'un régime social et fiscal spécifique mais il reste limité à des activités bien définies. Les artistes auteurs ne peuvent bénéficier de ce statut que s'ils créent des œuvres uniques ou en séries très limitées.

Une activité relevant des métiers d'art peut également s'exercer en libéral. Les restaurateurs sont souvent des professionnels libéraux qui mettent en avant les exigences scientifiques de leur activité ainsi que leur connaissance des normes techniques et des procédures réglementaires applicables à la restauration du patrimoine protégé.

Enfin, plus d'un millier de professionnels des métiers d'art sont fonctionnaires. Ils sont répartis en maîtres ouvriers (catégorie C), techniciens d'art (catégorie B) ou chefs de travaux d'art (catégorie A) selon leur qualification. Spécialisés dans la conservation, l'enrichissement et la mise en valeur du patrimoine, on les trouve dans les musées nationaux (Le Louvre), les domaines nationaux (Versailles), les bibliothèques (BnF), les laboratoires de recherche, les manufactures nationales (Sèvres-Cité de la Céramique), aux Archives nationales et au Mobilier national (Manufacture des Gobelins).

Sur le plan budgétaire, et selon les études précitées de Défi Métiers Ile-de-France, 6 % des établissements relevant des métiers d'art ont un chiffre d'affaires inférieur à 50 000 € ; 54 % ont un chiffre d'affaires compris entre 50 000 et 250 000 € ; 27 % ont un chiffre d'affaires compris entre 250 000 € et 500 000 € et 13 % ont un chiffre d'affaires de 500 000 € et plus.

Ces données chiffrées sont précieuses. Nous savons aussi qu'elles ne sont malheureusement pas toujours fiables à cent pour cent. Christophe de LAVENNE, chef de projet « Mission des métiers d'art » au sein de la Région Grand Est, rappelait ainsi, lors de son audition par la commission Culture et communication du Ceser, le 13 octobre 2016, à quel point les métiers d'art sont un secteur difficile à délimiter, où les estimations ne reflètent pas toujours la réalité. D'abord en raison de la porosité entre métiers d'art et artisanat ; par exemple, le code 1232 du répertoire des métiers ne fait pas la distinction entre les peintres en bâtiment et les peintres en décor. Ensuite parce qu'elles ne sont pas mises à jour sur la base de la définition légale finalisée en juillet 2016. Enfin parce qu'elles ne comportent pas ou peu de données dynamiques reposant sur des indicateurs tels que le nombre de création d'emplois, le nombre de reprises d'entreprises ou la part du chiffre d'affaires réalisée à l'export.

Des progrès sont donc indubitablement à accomplir en Ile-de-France pour connaître avec plus de précision les métiers d'art dans toutes leurs dimensions. **La création d'un observatoire des**

métiers d'art en Ile-de-France, qui ne serait pas un organisme supplémentaire mais une mise à disposition de moyens existants constitue une piste de réflexion à privilégier. De ce point de vue, l'Institut national des métiers d'art (INMA) et les Chambres consulaires qui disposent déjà des compétences et d'une solide base de données auraient sans doute vocation à participer à un observatoire dynamique interbranches piloté par le Conseil régional. Des services de l'Etat, comme la Direction générale des Entreprises (DGE), pourraient opportunément y être associés.

Mieux connaître les métiers d'art est nécessaire pour bien les accompagner, c'est-à-dire de manière ciblée et adaptée à leurs spécificités. Au-delà d'une simple connaissance factuelle et statistique, le rôle de la Région est de prendre conscience de leur diversité et de leur dynamisme pour mesurer tout le potentiel qu'ils recèlent.

1.1.3 Les métiers d'art : des potentialités à développer

5 200 entreprises de métiers d'art franciliennes emploient près de 8 000 personnes : cette réalité économique et sociale des métiers d'art en Ile-de-France peut sembler dérisoire au regard des 240 000 entreprises artisanales franciliennes employant 700 000 personnes.

Il est vrai que, d'un strict point de vue quantitatif, pour l'heure, le potentiel d'emplois dans les métiers d'art ne constitue pas un levier déterminant pour l'insertion massive des jeunes dans le monde du travail. Les métiers d'art en Ile-de-France forment cependant un secteur économique en mutation, qui dispose de sérieux atouts. Encore faut-il les identifier pour bien accompagner le secteur.

Les potentialités à l'export

L'écosystème reliant luxe et métiers d'art jouit d'une image positive, sur le plan national et international, en ce qu'il reflète un certain art de vivre à la française. Pour de nombreuses raisons, le luxe affiche une belle santé notamment à l'export. Les 81 maisons de renom regroupées au sein du *Comité Colbert* affichent un chiffre d'affaires cumulé de plus de 42 milliards d'euros dont 86 % réalisés par les ventes hors de France¹¹.

De leur côté, les 1 373 prestigieuses maisons labellisées *Entreprises du Patrimoine Vivant* réparties sur tout le territoire national représentent plus de 62 000 emplois, un chiffre d'affaires cumulé annuel de plus de 13 milliards d'euros. 78 % d'entre elles exportent leurs produits dans le monde entier¹². Dans ce cadre, si le marché nord-américain reste stratégique, l'essentiel des efforts de conquête est lié à l'émergence des classes aisées en Chine, en Russie et en Inde. Dans la péninsule arabe, les débouchés sont également immenses.

Christophe de LAVENNE évoque « une confluence » entre l'artisanat d'art et les métiers du luxe avec, toutefois, la problématique spécifique aux métiers d'arts de leur accès à ces marchés, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux. Pour le chef de projet « Mission des métiers d'art de la Région Grand Est », une mutualisation des formes de commercialisation entre le luxe et les métiers d'art peut constituer une réponse. Et de fait, le rayonnement des acteurs du luxe bénéficie aux métiers d'art. S'ils possèdent souvent des ateliers comme les maisons Chanel ou Hermès, ils font également vivre tout un réseau de sous-traitants. En la matière, le défi des prochaines années pour les métiers d'art est de pouvoir bénéficier directement de cette image de « l'excellence française » et exporter davantage en propre ; aujourd'hui, seul 7 % du chiffre d'affaires global produit par le secteur des métiers d'art est directement réalisé à l'exportation (source DGIS, 2011).

Un compte-rendu du projet Léonardo da Vinci Partenariats Educatifs « Métiers d'art, Métiers d'avenir » le souligne¹³ : « *le dynamisme du luxe à l'exportation masque la faible*

¹¹ www.comitecolbert.com

¹² Chiffres clés du Label Entreprise du Patrimoine Vivant, août 2017, ISM

¹³ Compte-rendu de la 1^{ère} rencontre transnationale des 19 et 20 décembre 2013 de M-Art'Av, www.docplayer.fr/43655951-Metier-d-art-metiers-d-avenir-compte-rendu.html

internationalisation de l'ensemble du secteur ». Ce chiffre de 7 % peut être interprété comme une faiblesse. Il est aussi le reflet d'une situation de fait : certaines entreprises auraient capacité à exporter mais ne le font pas car leur production est limitée. En effet, les métiers d'art sont des métiers du sur-mesure, avec le plus souvent, une clientèle de proximité, locale et nationale, attachée à la science du geste, à l'amour du travail bien fait.

Il n'en reste pas moins que des marges de croissance sont envisageables dans ce domaine. D'autant plus que le numérique permet de penser autrement les métiers d'art et d'ouvrir des portes à l'exportation tout en préservant les savoir-faire. A ce titre, l'impression ou le modelage 3D développent les capacités à produire un moule en très peu de temps et permettent de produire de petites séries en France ou à l'autre bout du monde. Nous aurons l'occasion de développer ce point plus complètement dans la suite du présent rapport.

Sur le plan international, la Ville de Paris via *les Ateliers de Paris*, est présente pour promouvoir les métiers d'art. Des liens étroits sont ainsi noués avec le Japon et Kyoto favorisant les échanges de savoir-faire entre designers parisiens et artisans d'art japonais. L'action de la Ville de Paris à l'international ne se cantonne pas au Japon : trois résidences croisées ont déjà été réalisées, non seulement avec Osaka en 2012 mais aussi avec Montréal en 2008 et avec Buenos-Aires en 2013. En outre, elle a participé à un programme d'échanges de start-up avec New York. Enfin, *les Ateliers de Paris* sont régulièrement invités à témoigner lors de voyages et de conférences, à Taiwan, Milan, Rome ou Kyoto. **Des actions de ce type pourraient être envisagées par la Région. Pour débiter, les professionnels et artisans d'art devraient être associés aux déplacements de l'Exécutif.**

Catherine DUMAS, sénatrice de Paris, dans son rapport sur les métiers d'art réalisé en 2009 à la demande du Premier Ministre, proposait de mettre en place une labellisation commune des produits d'art qui, en garantissant l'excellence des méthodes de fabrication et la qualité du produit, contribuerait à promouvoir l'image des métiers d'art français dans le monde. **La Région Ile-de-France pourrait également s'inspirer d'une telle proposition.**

Les nouveaux modes de consommation : un vecteur de développement

Si elles ont une ambition commerciale à l'export, les entreprises artisanales de métiers d'art s'inscrivent également dans les circuits de proximité. Durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, ce marché de proximité a été malmené par la grande distribution et son modèle dominant, l'hypermarché situé à la périphérie des agglomérations urbaines. Les comportements de consommation favorables à la proximité, que l'on observe plus fréquemment ces dernières années, favorisent les métiers d'art. Les consommateurs sont aujourd'hui plus vigilants et la consommation devient plus raisonnée (« *j'achète ce dont j'ai besoin* », « *je consomme moins mais mieux* »). La recherche de lien social ainsi que la quête de sens à travers ce que l'on achète le sont aussi. Les consommateurs d'aujourd'hui sont de plus en plus nombreux à rechercher des produits et des articles locaux dont l'origine, l'histoire, les savoir-faire qui y sont associés, sont valorisés. Sous l'effet de la crise économique, sociale, environnementale qui a pointé les excès de l'obsolescence programmée¹⁴, ils recherchent aussi des produits et des articles durables. Cette appétence pour la proximité et la durabilité a récemment été comprise par les grandes enseignes.

Elle est depuis toujours consubstantielle aux métiers d'art qui par ailleurs répondent à la demande croissante de personnalisation des objets dont on s'entoure et d'achats « plaisir ».

Ce contexte offre en outre de nouvelles opportunités aux métiers de la réparation et de la restauration : électroménager, réparation de cycle, TV-audiovisuel mais aussi cordonnerie, maroquinerie, horlogerie, bijouterie, coutellerie, couture.

Les consommateurs d'aujourd'hui attendent d'être rassurés sur la qualité de leurs achats et les

¹⁴ Obsolescence programmée qui a fait l'objet d'un texte de loi voté en mars 2014

valeurs de l'entreprise. D'après une enquête Ethicity menée en 2013¹⁵, 48 % des Français déclarent ainsi avoir davantage privilégié les produits durables et 24 % déclarent être tout à fait d'accord sur le fait d'agir au service de leurs convictions via leurs achats. Plusieurs initiatives montrent que cet élan est bien intégré par les professionnels. On peut, par exemple, mentionner le dispositif « répar'acteurs » mis en œuvre par les chambres de métiers et de l'artisanat et destiné à promouvoir les artisans de la réparation. Il est opérationnel dans plusieurs régions comme le Grand Est, l'Occitanie, la région PACA ou la Bretagne. Il ne l'est pas en Ile-de-France même si la CRMA vient de réaliser, en juin 2017, une étude sur les entreprises artisanales de la réparation¹⁶. **En revanche, la Région capitale a mis en ligne, avec l'agence métropolitaine des déchets ménagers, le site recup-id.fr. Le site propose une mise en relation trop limitée de professionnels des métiers d'art. Par exemple, dans le secteur de l'horlogerie bijouterie, aucun professionnel francilien n'apparaît sur le site recup-id.fr alors que le site répar'acteurs de la Région Occitanie en propose vingt.**

Evolution des mentalités, préoccupation grandissante pour les articles de proximité, désir de durabilité sont autant de facteurs qui favorisent le recours aux artisans d'art de notre région. Dans un tel contexte, les opportunités de conquêtes de marché sont décuplées pour autant que les pouvoirs publics, au premier rang desquels la Région, accompagnent le mouvement.

Des métiers d'art toujours plus innovants

« L'avenir entre nos mains. » Telle était la formule empruntée par Catherine DUMAS dans son rapport. Il ne s'agissait pas d'une formule creuse, bien au contraire. En effet, loin des idées toutes faites, les métiers d'art sont des fleurons de notre patrimoine, emprunts de créativité et de modernité. A la pointe de l'innovation, les « ArtYsans »¹⁷ entrent en scène.

En développant de nouvelles techniques de conception, en revisitant les outils et les procédés d'hier, en créant et en utilisant des matières nouvelles, les professionnels des métiers d'art surprennent aujourd'hui plus que jamais par leur capacité à renouveler leurs savoir-faire.

Cette capacité n'est naturellement pas partagée par tous. Certains artisans innoveront peu ou pas. Soit par manque de moyens ou de temps, soit par crainte de dénaturer leurs savoir-faire. De manière souvent involontaire, ceux-là prennent des risques tant il est capital d'innover et de se remettre sans cesse en question pour survivre.

« *Ne pas prévoir, c'est déjà gémir* » selon les mots prêtés à Léonard de VINCI. « Prévoir », c'est développer sa capacité d'imagination en ce qui concerne la conception et la création ; c'est établir des liens en apparence inexistantes entre un outil, une fonction et une technologie issue d'un tout autre secteur professionnel ; c'est utiliser des savoir-faire qui n'ont, a priori, rien à voir avec son activité ; c'est créer des ponts entre les univers professionnels comme nous le verrons dans la suite de ce rapport.

En un mot c'est innover. Or, seule l'innovation permet de détenir un avantage concurrentiel dans un produit, un processus ou une organisation. Elle permet de se détacher et de se positionner différemment face à la concurrence.

Dans le contexte économique actuel, c'est essentiellement dans la valeur ajoutée apportée par la dynamique d'innovation que les professionnels des métiers d'art trouvent la clef de leur réussite. Pour éviter de « gémir » donc, les professionnels des métiers d'art –en véritables entrepreneurs qu'ils sont- innoveront en développant de nouveaux outils et en utilisant de nouveaux matériaux.

¹⁵ Les Français et la consommation responsable, Ethicity en collaboration avec AEGIS, mars 2013

¹⁶ <https://www.crma-idf.com/fr/l-artisanat/cartotheque.html>

¹⁷ Terminologie élaborée par l'INMA pour désigner une génération Y des métiers d'art

L'utilisation de logiciels et de machines à commandes numériques augure de nouvelles façons de concevoir. Plusieurs technologies nous ont été décrites par des professionnels et des acteurs de la formation¹⁸. Il ne s'agit pas d'en dresser un portrait exhaustif mais d'en mentionner quelques-unes pour donner une idée du dynamisme des industries créatives dans lesquelles s'inscrivent les métiers d'art et des marges de croissance que ce dynamisme génère.

Ces technologies peuvent consister en la rétroconception d'un objet qui vise, à l'aide d'un scanner 3D à faire entrer l'article scanné dans la chaîne numérique. Elles peuvent aussi consister à créer directement un article en format numérique à l'aide d'un modèleur 3D qui donnera lieu à l'utilisation d'un bras retour d'effort ou bras haptique.

Avec l'impression 3D, il est ensuite possible de réaliser des prototypes et maquettes issus du fichier numérique élaboré.

Ces applications dégagent pour l'artisan un champ des possibles considérable dans l'ensemble des domaines des métiers d'art. Quelques exemples méritent d'être mentionnés à titre d'illustration.

Dans le domaine du verre¹⁹, le projet GLAM (Glass Laser additive manufacturing) développé par le CERFAV (Centre européen de recherche et de formations aux arts contemporains) consiste à imprimer du verre à partir de micro billes de verre fondues par laser en vue de réaliser des pièces très complexes qui viendront par exemple s'ajouter sous forme de décor à des articles soufflés de manière plus traditionnelle.

Dans le domaine du métal²⁰ et en particulier de l'orfèvrerie, deux nouvelles méthodes de fabrication nous ont ainsi été décrites par Richard LAURET, gérant de Lauret Studio (designer d'objets d'orfèvrerie) situé à Vienne-en-Arthies (95).

Une première méthode donne lieu au modelage par le designer d'un prototype à la main à partir de plastiline (pâte à modeler). A l'aide d'un scanner, celui-ci numérise ensuite l'objet qui est traduit en fichier. Une fois le fichier numérique réalisé, il peut ou non transformer/adapter l'objet (augmenter sa taille/la diminuer/l'allonger/arrondir l'objet, etc.). Enfin finalisé, le fichier est transmis à une machine de stéréo lithographie qui permet de fabriquer des objets solides à partir d'un modèle numérique. L'objet est ensuite obtenu par superposition de tranches fines de matière.

Une deuxième méthode fait l'impasse sur l'étape de conception du prototype. Le designer réalise directement, à partir d'un dessin, l'objet en 3D. Le fichier numérique est ensuite transmis à la machine de stéréo lithographie. Quel que soit le processus choisi, la pièce est ensuite confiée au fondeur qui réalise l'objet en métal en le travaillant selon les méthodes traditionnelles (cire perdue). « *A l'issue de la phase de prototypage* », précise Richard LAURET, « *le savoir-faire traditionnel de mon orfèvre MOF²¹ prend incontestablement le relais* ».

Dans le domaine de la facture instrumentale, une start-up française (Shape Your Own Sound) s'est lancée dans l'impression 3D de becs qui s'emboîtent au sommet des clarinettes et saxophones. La pièce ainsi produite présente inévitablement des imperfections qui exigent

¹⁸ Entretien du 13 décembre 2016 avec Emmanuel VIGNAUD, Directeur délégué à la formation professionnelle et technologique /Pôles design et métiers d'art du lycée Jean Monnet d'Yzeure (03), Entretien du 15 décembre avec Denis GARCIA, directeur du CERFAV (54), entretien du 7 décembre 2016 avec Richard LAURET, gérant de Lauret Studio (designer d'objets d'orfèvrerie) situé à Vienne-en-Arthies (95)

¹⁹ Entretien du 13 décembre 2016 avec Emmanuel VIGNAUD, Directeur délégué à la formation professionnelle et technologique /Pôles design et métiers d'art du lycée Jean Monnet d'Yzeure (03), Entretien du 15 décembre avec Denis GARCIA, directeur du CERFAV (54)

²⁰ Entretien du 7 décembre 2016 avec Richard LAURET, gérant de Lauret Studio (designer d'objets d'orfèvrerie) situé à Vienne-en-Arthies (95)

²¹ Meilleur Ouvrier de France

ensuite des opérations de ponçage. Une autre start-up s'attache à élaborer des orgues à puce qui ne font que perdurer l'effort multiséculaire de miniaturisation du support mémoire.

Dans ce même domaine de la musique, le témoignage de Jérôme WISS qui a son atelier à Compiègne est particulièrement éclairant²² : « *Après avoir fabriqué des embouchures de trompette, je me suis attaqué à l'instrument entier. Je voulais repartir d'une feuille blanche pour imaginer une trompette qui sonne plus juste que celles fabriquées en Asie.* » Il a, pour ce faire, utilisé le logiciel *Resonans* pour tester des trompettes virtuelles en modifiant la forme et la dimension de l'instrument. L'impression 3D lui a permis de réaliser les pièces très rapidement et de fabriquer traditionnellement le prototype final. « *J'ignore si mon projet aurait abouti sans ces technologies* » précise Jérôme WISS qui ajoute « *J'y aurais probablement passé plus de dix ans, j'aurais dû investir des milliers d'euros. Grâce à la modélisation 3D, j'ai sorti un prototype en moins d'un an pour quelques milliers d'euros* ».

Dans le domaine de la mode, la conception et l'impression 3D, la découpe laser, l'impression numérique sur textile et sur plastique, la broderie lumineuse sont en plein essor. Les ateliers les plus dynamiques de la capitale ne se privent pas, loin de là, d'utiliser ces nouvelles technologies qui sont une manière, selon les mots de Flory BRISSET, créatrice de textiles et broderies²³, « *de questionner les savoir-faire* ».

De la même façon, la taille de pierre devient innovante. Un jeune tailleur de pierre du groupe Les Pierres de Paris, Quentin LEBLOND, a ainsi récemment rédigé son mémoire de fin d'étude en B.T.M.S (Brevet Technique de Métier Supérieur) sur « *la stéréotomie, science de la coupe des volumes*²⁴ ». Mémoire dans lequel il souligne l'essor de l'impression 3D qui permet aux personnes sachant se servir d'un logiciel de modélisation de fabriquer des pièces en volume.

Des exemples identiques pourraient être proposés dans tous les domaines des métiers d'art : la terre (poterie, céramique), le cuir, le papier etc.

Les témoignages recueillis sont unanimes : les métiers d'art sont le secteur cible par excellence pour l'utilisation de ces nouvelles technologies parce qu'ils portent sur des formes qui ne sont pas normées et qui sont souvent très complexes.

L'utilisation du numérique présente au moins trois avantages.

Tout d'abord, le numérique induit un gain de temps et donc de productivité considérable. Les nouvelles technologies permettent de façonner rapidement des formes irréalisables à la main. Là où l'artisan d'art « non numérisé » va réaliser des dizaines voire des centaines d'essais avant de trouver la forme recherchée avec ce que cela implique en termes financiers, « *l'artYsan* » va pouvoir en un temps record obtenir ce qu'il recherche en vérifiant sur l'écran, et en temps réel, sa création. Ce gain de productivité permet d'envisager la relocalisation en France de certains articles haut de gamme aujourd'hui fabriqués en dehors de nos frontières, généralement en Asie. D'une manière générale, la numérisation réduit les coûts de recherche et permet que le succès commercial dépende davantage de la qualité des idées que de l'argent ou de la taille des entreprises.

Deuxième avantage : la possibilité de travailler en réseau avec des designers du monde entier. S'il travaille en collaboration avec un designer basé à l'autre bout du monde, « *l'artYsan* » va pouvoir lui faire valider de manière instantanée son projet et, le cas échéant, se voir passer commande dans la foulée. Le numérique crée le lien entre les différents acteurs de la chaîne de production, entre le designer, le producteur, le mouliste etc. Le numérique révolutionne par ailleurs les démarches de commercialisation. Aujourd'hui, un atelier traditionnel dans un secteur peu accessible, peut vendre dans le monde entier grâce à internet et en particulier aux plateformes communautaires gratuites comme DaWanda, AlittleMarket ou encore Etsy.

²² Article « L'impression 3D au service des instruments de musique », par Nicolas SIX, Le Monde, 28 octobre 2016

²³ Interview de Flory BRISSET, journalduluxe.fr

²⁴ Revue Pierreactua, février 2016

Enfin, le numérique favorise la créativité, il vient accompagner le geste créatif. Il ne se substitue pas à la création et en aucun cas « ne fait à la place de ». Il ouvre au contraire des champs de créativité immenses. Ce dernier point est capital pour rassurer ceux qui verraient dans les nouvelles technologies une menace sur les savoir-faire. Comme nous l'indiquait le directeur du CERFAV, M. Denis GARCIA, « *le numérique ne remplace pas les métiers d'art, il permet de continuer de faire à la main. Il ne se substitue pas mais s'ajoute aux savoir-faire traditionnels. Le numérique ne permet en aucun cas à celui qui ne sait pas faire, de faire* ».

Cet essor de la créativité dans la conception concerne aussi les matériaux. Pour être plus précis, l'utilisation des nouvelles technologies pour concevoir l'article permet l'utilisation d'une diversité de nouveaux matériaux. Il est, par exemple, aujourd'hui, possible d'imprimer des instruments de musique en Nylon ou en d'autres matériaux plus résonnants que le bois ou le métal, capables de guider les ondes sonores intelligemment ou de moduler la résonnance. Une start-up française, Pollen, s'y emploie d'ailleurs en mettant au point une imprimante qui imprime quatre matériaux en couches mêlées²⁵.

S'agissant des matériaux, le secteur textile est particulièrement en pointe. Aujourd'hui 25 % de la production textile européenne et 40 % de la production en France concernent les textiles techniques et connectés (chiffres de l'Observatoire des textiles techniques, IFM²⁶) et, selon l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (Idate)²⁷, 80 milliards d'objets connectés sont attendus dans le monde d'ici 2020. En combinant la fibre textile mécanique aux technologies numériques, nanotechnologies ou biotechnologies, les textiles intelligents peuvent détecter, stocker et transmettre des informations, agir et réagir selon divers types d'interactions entre le corps humain et son environnement. La mode, domaine des métiers d'art par excellence, est ainsi en passe de se réinventer et crée des liens avec...l'univers médical. La recherche autour des vêtements biométriques qui changent de couleur, réagissent à l'énergie humaine, enregistrent le rythme cardiaque ou la température, ouvre les champs du possible. La mode crée également des liens inattendus avec l'architecture intelligente. On peut se référer, pour se faire une idée des potentialités extraordinaires de la recherche sur la matière, aux travaux d'une étudiante de l'école Duperré en formation textile BTS, titulaire d'un Diplôme supérieur d'arts appliqués mode et environnement, Audrey SPREYER²⁸. Cette jeune française a poursuivi ses études à la Saint Martins au sein d'un master renommé « Material Futures » et a imaginé en 2016, sur la base de ses travaux relatifs au textile, une architecture vivante au moyen d'algues et de champignons capables de filtrer l'air et d'éliminer les substances toxiques. La designer identifie alors plusieurs champignons à partir desquels elle monte le projet *Purifungi* dont le but est d'extraire les contaminants industriels des sols pollués²⁹.

Les matériaux, dans ces conditions, prennent une nouvelle dimension pour devenir « matières d'art ».

On comprend alors à quel point les savoir-faire et les connaissances des professionnels des métiers d'art sont une source de croissance pour l'ensemble de l'économie. Comme on peut le constater, il ne s'agit pas seulement d'envisager l'innovation *dans* les métiers d'art mais aussi l'innovation *par* les métiers d'art. C'est en tout cas ce que s'emploie à démontrer avec pertinence une étude passionnante réalisée par le cabinet de conseil KPMG³⁰ à la demande du Crafts Council (instance représentant les métiers d'art en Grande-Bretagne).

Le numérique permet ainsi de penser et d'appliquer autrement les savoir-faire. Il dessine les

²⁵ Nicolas SIX pour Le Monde, 28 octobre 2016, L'impression 3D au service des instruments de musique

²⁶ www.ifm-paris.com

²⁷ www.fr.idate.org

²⁸ Le Journal des Arts, 8 juillet 2016, n°461

²⁹ « 6 innovations qu'il ne fallait pas manquer au Festival Vivant », Erwan LECOMTE pour Sciences et avenir, 20 septembre 2016

³⁰ Etude KPMG pour le Craft Council « Innovation through craft: Opportunities for growth », juillet 2016, [http://www.craftscouncil.org.uk/content/files/KPMG CC innovation report full.pdf](http://www.craftscouncil.org.uk/content/files/KPMG_CC_innovation_report_full.pdf)

contours d'un artisanat inventif. Il développe les capacités à fabriquer un moule ou une maquette en très peu de temps, ouvre la possibilité de façonner des articles impossibles à réaliser avec les outils traditionnels et permet de produire de petites séries sur son territoire ou à l'autre bout du monde. Au regard de ces éléments, il est indéniable que des marges de croissance liées au numérique - qui malgré tout n'en est qu'à ses balbutiements - se dessinent de jour en jour dans le secteur des métiers d'art. Un secteur dans lequel l'imagination sera peut-être bientôt la seule limite.

Sur la question de l'innovation dans les métiers d'art à travers l'utilisation des technologies du numérique, l'INMA a publié en 2016 à la Documentation Française le Cahier des métiers d'art « Métiers d'art & numérique ». Ouvrage de référence, il fait autorité en questionnant les enjeux de la relation entre métiers d'art et emploi du numérique à travers une approche interdisciplinaire (ingénierie, droit, économie, sciences sociales, histoire, etc.). Résolument pragmatique, il permet d'éclairer les professionnels des métiers d'art et les porteurs de projet sur les usages possibles de ces nouvelles technologies. **Miser sur l'innovation en aidant les « artYsans » à disposer d'outils numériques est une des voies qui permettrait à la Région d'accompagner efficacement les métiers d'art.**

La richesse patrimoniale et culturelle de Paris et de l'Ile-de-France : un levier pour les métiers d'art

Ancrés dans notre région, les métiers d'art rassemblent des acteurs de proximité qui participent à son dynamisme et ont vocation à être des symboles identitaires et culturels. Paris et la région Ile-de-France possèdent un patrimoine dont le foisonnement est unique.

Celui-ci est notamment constitué de sites classés par l'UNESCO (Versailles, les rives de la Seine à Paris, Fontainebleau, Provins) et de près de 4 000 édifices (publics et privés) protégés au titre des Monuments historiques dont la moitié est située à Paris. Dans ce cadre, le processus engagé pour le classement au patrimoine de l'UNESCO « des savoir-faire du couvreur zingueur parisien » est un formidable élan pour le développement touristique de la capitale à travers la beauté de ses toits ainsi que la valorisation de métiers d'exception³¹.

Par ailleurs, de grands lieux du spectacle (Comédie française, Opéra de Paris, etc.) font travailler décorateurs, accessoiristes ou costumiers tandis que les nombreux musées et hôtels de luxe franciliens font appel aux meilleurs artisans de France pour préserver et rénover leurs dorures, tapisseries, marbres. Ritz, Lutetia, Bristol, Plaza-Athénée, George V, les hôtels de luxe se rénovent et font travailler des centaines de professionnels des métiers d'art dont les savoir-faire sont gages d'excellence et permettent d'obtenir la distinction « Palace ». Membre de la commission d'attribution de cette distinction, Serge NICOLE, ancien Président d'Ateliers d'art de France, explique que « *le recours aux métiers d'art est devenu un critère indispensable pour obtenir la distinction Palace, au même titre que la clientèle, l'ancienneté ou les matériaux* » et confirme que « *les hôtels sont devenus très sensibles à la présence de l'artisanat d'art, à ces objets de qualité qui représentent l'art de vivre à la française. (...) Ils cherchent des fournisseurs locaux, notamment en région*³² ».

Au Ritz, 200 entreprises ont été à pied d'œuvre sur ce chantier de 25 000 m² qui a nécessité trois ans de travaux pour un coût total de 140 millions d'euros. Le dernier chantier d'envergure est celui de l'hôtel Crillon, place de la Concorde à Paris. Il aura fallu quatre ans de travaux pour rénover le mythique hôtel. Pas moins de 500 artisans d'art représentant 147 métiers d'art ont été mobilisés sur les 6 750 mètres carrés répartis sur sept niveaux. Des recherches sur les couleurs d'origine des salons, au nettoyage des façades en passant par la confection des miroirs gravés à la roue et des tissus nécessaires à l'aménagement des 124 chambres (dont 43 suites), le chantier a été une véritable vitrine des savoir-faire. « *Quelque 600 matériaux, dont 53*

³¹ La première étape de ce dossier a été validée en juin 2017 par l'inscription des « savoir-faire du couvreur zingueur parisien » à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel par le Ministère de la Culture et de la communication

³² Propos recueillis par Laurence ALBERT, pour les Echos, « Les rénovations de palaces font les affaires des PME », 20 mars 2017

marbres différents, mais aussi de l'or, de l'argent, du laiton, du bronze, du mica, du cuir craquelé, du palladium perforé pour l'acoustique, du papyrus pour absorber les odeurs³³ » ont été utilisés « pour restaurer les parties classées, les parties non protégées ayant par ailleurs été entièrement refaites », développe Alain TAYAR, directeur de production Bouygues Bâtiment Ile-de-France Rénovation Privée qui a géré le chantier.

Il faut ajouter à cela des centaines d'édifices protégés ainsi que leurs décors ou leurs mobiliers qui sont des témoignages d'une riche histoire mais également une part vivante de nous-mêmes. Leur entretien constitue une charge à laquelle l'Etat consacre environ 328 M€, montant qui génère environ 1 Md€ grâce aux apports des propriétaires, des collectivités publiques et du mécénat ; ce patrimoine est aussi et surtout une richesse à la préservation de laquelle les métiers d'art contribuent largement. Que deviendraient nos églises sans les vitraillistes et les tailleurs de pierre ? Que deviendraient les tapisseries éblouissantes des collections du château de Fontainebleau sans le maintien des savoir-faire des canuts ?

Ce patrimoine que les métiers d'art contribuent à préserver est à l'origine de l'attractivité touristique de notre région. En 2017, la fréquentation de Paris-Ile-de-France est repartie à la hausse et reste la première destination touristique au monde, avec des touristes internationaux qui disposent, souvent, d'un pouvoir d'achat important.

Du château de Versailles au lavoir du village rural francilien, les métiers d'art trouvent matière à déployer des savoir-faire attractifs et à développer toute une économie autour de la restauration et de l'entretien de ce patrimoine historique et culturel. Organisée par l'ISM en partenariat avec Entreprise&Découverte, la 1^{ère} édition des Journées des Savoir-faire d'excellence qui s'est tenue les 14 et 15 octobre 2016³⁴, et à laquelle 28 entreprises franciliennes labellisées EPV ont participé, a été une parfaite illustration de cette réalité.

Versailles, à ce titre, est emblématique.

Le dynamisme de l'Etablissement public, véritable poumon pour l'artisanat, mérite en effet d'être souligné. Pour présenter les Journées européennes des métiers d'art, le 1er et 2 avril 2017, le château de Versailles soulignait que *« tout au long de l'année, il met à l'honneur les métiers d'art. Riche d'une histoire longue de cinq siècles, l'ancienne résidence royale est le symbole de l'excellence à la française et demeure animée par les savoir-faire et les talents des artisans qui travaillent quotidiennement à sa préservation dans le respect des techniques traditionnelles »*.

Chaque chantier de restauration permet le déploiement de savoir-faire exceptionnels. En 2013-2014, la restauration du bassin de Latone, situé au cœur de la Grande perspective du domaine a donné lieu à des opérations complexes (travail sur les canalisations, reprise des plaques de parement en marbre, restauration du décor sculpté de la fontaine etc.) menées sur un chantier ouvert aux échanges avec les visiteurs. La même passion a animé plus récemment la restauration du plafond d'Apollon qui surplombe la salle du Trône ou celle du portrait de Louis XIV d'Hyacinthe Rigaud. Au total, 130 métiers d'art font de Versailles un lieu à la fois hors du temps et vivant, battant la mesure comme le font les 80 horloges du château et de Trianon à la mécanique desquelles veille avec passion un maître horloger.

La municipalité de Versailles, pour sa part, a pris conscience du potentiel des métiers d'art en termes de dynamisme et d'attractivité. Elle s'attache ainsi à mettre en valeur les savoir-faire de la centaine d'artisans d'art implantés dans la commune et ses environs en organisant des expositions temporaires, notamment dans l'antenne de son Office de tourisme installée dans le cœur du quartier historique de Saint-Louis et dans lequel se trouvent de nombreux artisans d'art. Elle réfléchit même à la création d'un centre de l'artisanat d'art dans un bâtiment du

³³ Propos recueillis par Martine ROBERT, pour les Echos, « 500 compagnons, artisans et artistes à l'œuvre au Crillon », 30 juin 2017

³⁴ <http://www.patrimoine-vivant.com/fr/news/show/268#iledefrance>

quartier.

Les métiers d'art sont nécessaires à la préservation de notre patrimoine qui séduit les touristes du monde entier. Ils attirent également les visiteurs curieux de mieux connaître les secrets de nos savoir-faire.

Dans ce cadre, le potentiel touristique des métiers d'art en Ile-de-France paraît aujourd'hui sous exploité par la Région. Une simple expérience sur le net peut en attester. En consultant le site www.visitparisregion.fr, l'inscription dans le moteur de recherche des termes « métiers d'art » donne lieu à la proposition de deux entrées dans la catégorie « musées et lieux culturels » (le lieu du design du faubourg Saint-Antoine et Sèvres-Cité-Céramique) et une entrée dans la catégorie « shopping » (Ateliers d'art de France). C'est un début mais c'est largement insuffisant pour celui qui veut découvrir le patrimoine francilien à travers le talent des artisans d'art. Pire : l'expérience conduite sur la version en langue anglaise du site produit des résultats encore moins satisfaisants. En tapant les mots « craft industry » ou « hand craft », on obtient zéro résultat. En tapant les mots « art craft », on obtient trois résultats non pertinents (c'est-à-dire la grande Arche de la Défense ou le musée Jacquemart-André).

Quid du Château de Versailles et de ses artisans d'art ? Quid de la Verrerie d'art de Soisy-sur-Ecole (91) qui accueille chaque année 50 000 visiteurs ? Quid des parcours des entreprises du Patrimoine vivant tracés par l'Institut supérieur des métiers (les parcours autour de la Gare de Lyon, autour de la place Vendôme, de Seine-et-Marne ou de Seine-Saint-Denis) ?

Il n'en est tout simplement pas fait mention.

L'activité touristique directement liée aux métiers d'art et plus largement le tourisme industriel ne semblent pas faire l'objet, pour l'instant, d'une attention particulière de la Région alors même que l'on sait l'appétence du public dans ce domaine. Un autre exemple de ce désintérêt, ou tout au moins, de cette apparence de désintérêt, est le faible nombre d'entreprises franciliennes recensées sur le site www.entrepriseetdecouverte.fr. Elles sont neuf au total contre 16 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et 51 en région Grand Est.

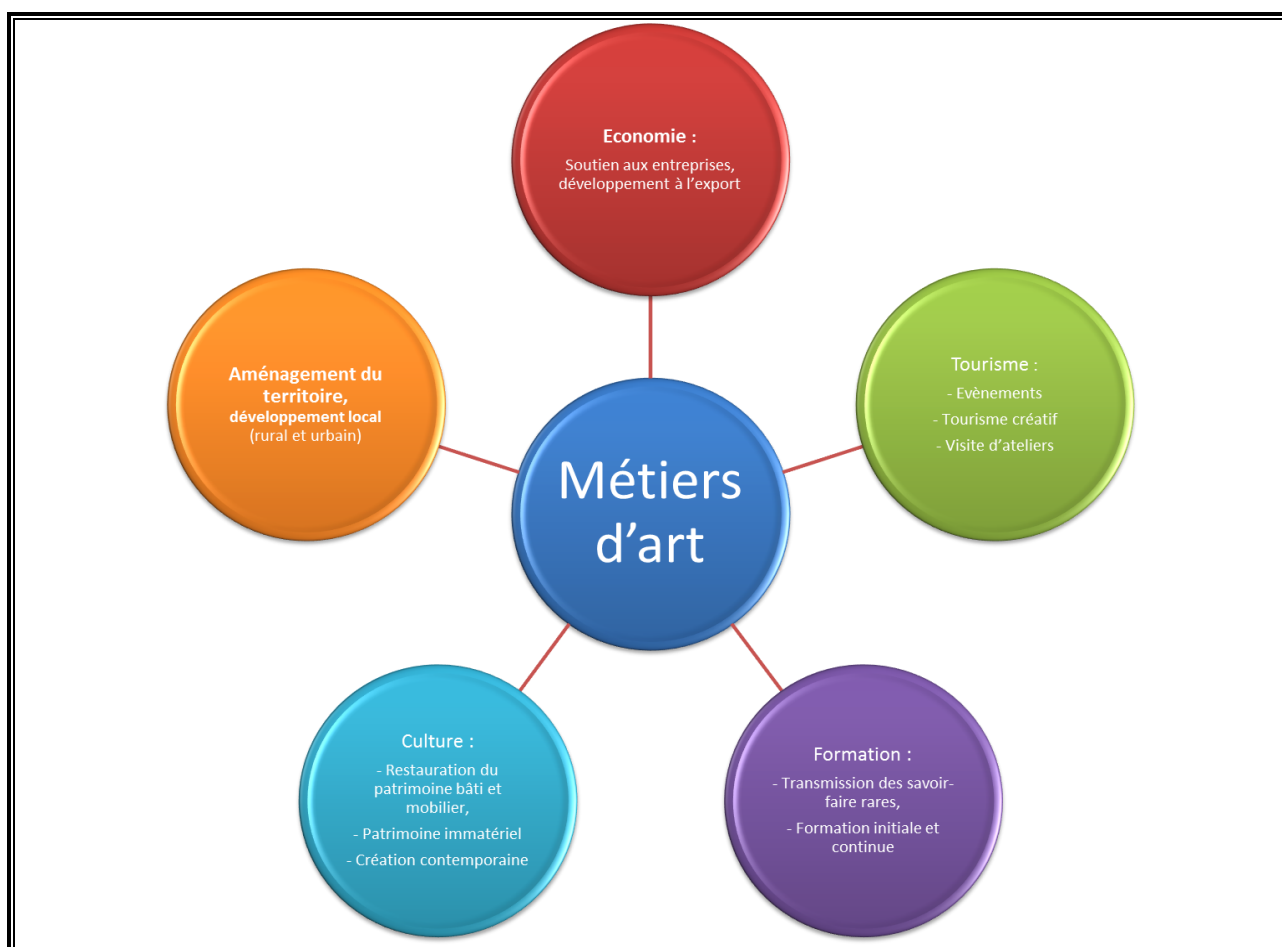
La Région Ile-de-France aurait tout intérêt d'une part à encourager les ateliers et manufactures à ouvrir davantage leurs portes au public et d'autre part à participer au bon recensement de ceux qui le font. **La complémentarité entre tourisme et métiers d'art est évidente et son développement implique un accompagnement résolu de la Région.**

La valorisation des métiers d'art liés à l'existence de savoir-faire locaux, pourrait se traduire par :

- **la création d'équipements spécifiques dédiés à la valorisation d'un ou plusieurs savoir-faire traditionnels (une cité des arts verriers par exemple),**
- **la mise en réseau, la mutualisation et la diffusion d'informations sur les différentes « routes des métiers d'art »,**
- **l'encouragement à la mise en place de « pôles des métiers d'art » en lien avec les intercommunalités et les couveuses d'entreprises et autres espaces de co-working.**

Qu'il s'agisse de développement économique, d'export, de tourisme, de développement local, de vie culturelle, il est urgent que la Région prenne la mesure des potentialités qu'offrent les métiers d'art placés au carrefour de ces domaines d'activité comme l'illustre le schéma ci-dessous (proposé par la mission Métiers d'art des Pays de la Loire). Elle doit pour ce faire agir de manière concertée avec les autres acteurs publics et privés et développer sa propre « stratégie Métiers d'art ».

Schéma : Le secteur des métiers d'art, carrefour de plusieurs domaines d'activité



1.2 Des politiques publiques pour accompagner et développer le secteur hétérogène des métiers d'art

L'hétérogénéité des métiers d'art est un fait. Divers par leurs activités, les métiers d'art sont présents dans plusieurs branches professionnelles et plusieurs conventions collectives. Cette situation que certains critiquent est considérée par d'autres comme une richesse. Quel que soit le point de vue adopté sur ce sujet, il s'agit là d'un état de fait qui relève de la nature transverse des métiers d'art. Ceux-là ne constituent pas à proprement parler une filière professionnelle intégrée et verticale.

Il n'en reste pas moins qu'une des difficultés découlant de cette situation est l'absence d'interlocuteur unique représentatif à lui seul de tous les métiers d'art. Si les pouvoirs publics ou leur opérateur (l'INMA) souhaitent s'adresser au secteur des métiers d'art, ils vont trouver en face d'eux plusieurs structures confédérales ou fédérales ainsi que des chambres syndicales qui détiennent, toutes, une part de légitimité à s'exprimer au nom des métiers d'art.

Cette fragmentation des interlocuteurs privés dans le domaine des métiers d'art peut nuire à la bonne représentation du secteur auprès des pouvoirs publics et peut représenter un handicap pour penser globalement les enjeux du secteur et établir un dialogue efficace avec les pouvoirs publics.

Dans un contexte où les métiers d'art sont confrontés à de nombreux défis un rapprochement des structures pourrait opportunément être mené. La loi du 4 mars 2014 dans son volet sur la représentativité patronale et celle du 8 août 2016 sur la restructuration des branches peuvent constituer des opportunités sur ce point.

1.2.1 Etat : une politique affirmée de soutien aux métiers d'art

Comme rappelé en début de ce rapport, la loi a récemment pris en compte la singularité des métiers d'art en leur donnant une définition et un cadre.

D'aucuns auraient pu en conclure une certaine indifférence ou ignorance de l'Etat à l'endroit des métiers d'art dans la situation préexistante. Il n'en n'était rien. En effet, avant que ne soit gravée dans la loi une définition des métiers d'art, l'Etat les reconnaissait de manière positive : tout d'abord en les soutenant par le biais de dispositifs d'accompagnement économique, ensuite en mettant à leur disposition un opérateur dédié, l'INMA.

Des mesures et une fiscalité à destination des métiers d'art

Voté une première fois dans la loi de finances rectificative pour 2005, le crédit d'impôt « métiers d'art » (CIMA) a été inspiré par la Confédération française des métiers d'art (CFMA) et en particulier par son président de l'époque, personnalité emblématique du secteur, et ancien membre du Ceser Ile-de-France, M. Jacques MOUCLIER.

L'objectif poursuivi par ce dernier était de compenser le fort impact du coût de la main d'œuvre sur les entreprises du secteur.

Renonçant à obtenir la limitation des charges sociales de ces entreprises par un « bouclier social », M. Jacques MOUCLIER avait promu l'idée de créer un crédit d'impôt spécifique en prenant pour exemple le crédit d'impôt collection.

C'est ainsi que le Parlement a voté le CIMA en 2005. Il ressort des débats parlementaires de l'époque que la volonté du législateur était, au-delà de ce qui vient d'être dit, de maintenir des savoir-faire et d'aider les entreprises à lutter contre la concurrence des pays émergents à faible coût de main d'œuvre.

Etabli à l'origine pour une durée de 3 ans, le CIMA a été, depuis lors, reconduit à chaque échéance. Après avoir été élargi aux prestations de service (restauration) en 2016, il court aujourd'hui jusqu'au 31 décembre 2019 et est plébiscité par l'ensemble des professionnels comme le montre une enquête réalisée courant 2016 par l'INMA. **A ce titre, le soutien des élus de la Région aux 5 000 entreprises artisanales susceptibles de bénéficier du CIMA est essentiel à sa pérennité. La prorogation du dispositif sera examinée à l'automne 2019 dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020 et un soutien de la première Région de France à celui-ci sera naturellement déterminant.**

Les entreprises pouvant bénéficier de ce crédit d'impôt sont :

- Les entreprises dont les charges de personnel afférentes aux salariés qui exercent un des métiers d'art énumérés dans l'arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art (198 métiers et 83 spécialités soit 281 activités au total) représentent au moins 30 % de la masse salariale totale ;
- Les entreprises industrielles des secteurs de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie, de la lunetterie, des arts de la table, du jouet, de la facture instrumentale et de l'ameublement ; les nomenclatures des activités et des produits concernés définies par l'arrêté du 14 juin 2006 ;
- Les entreprises portant le label « Entreprises du patrimoine vivant » au sens de l'article 23 de la loi n° 2005-882 du 02 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises ;
- Et donc, les entreprises œuvrant dans le domaine de la restauration du patrimoine.

Les dépenses éligibles au crédit d'impôt sont :

- Les salaires et charges sociales afférents aux salariés directement affectés à la création d'ouvrages réalisés en un seul exemplaire ou en petite série (20 exemplaires maximum). La

création d'ouvrages uniques, réalisés en un exemplaire ou en petite série, se définit selon deux critères cumulatifs :

- un ouvrage pouvant s'appuyer sur la réalisation de plans ou de maquettes ou de prototypes ou de tests ou encore de mise au point manuelle particulière à l'ouvrage,
 - un ouvrage produit en un exemplaire ou en petite série ne figurant pas à l'identique dans les réalisations précédentes de l'entreprise.
- Les dotations aux amortissements des immobilisations directement affectées à la conception d'ouvrages réalisés en petite série ;
 - Les frais de dépôts des dessins et modèles relatifs à ces ouvrages ;
 - Les frais de dépense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 € par an ;
 - Les dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections confiées par ces entreprises à des stylistes ou bureaux de style externe.

Le crédit d'impôt est calculé en faisant le produit du montant des dépenses éligibles auquel est appliqué un taux égal à 10 %, lequel est porté à 15 % pour les entreprises portant le label « Entreprise du patrimoine vivant ».

Le label Entreprise du Patrimoine Vivant est une distinction d'État unique en France.

Décerné pour 5 ans par le Ministre de l'Économie et des Finances, le label EPV est une marque de reconnaissance de l'Etat mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

Créé par la loi en faveur des PME du 2 août 2005, ce label rassemble des fabricants attachés à la haute performance de leurs métiers et de leurs produits. Les maisons labellisées se caractérisent par une histoire et un patrimoine parfois séculaires, des capacités d'innovation et des savoir-faire rares qui ont contribué à asseoir leur notoriété dans le tissu entrepreneurial français.

Ces pépites sont la vitrine des savoir-faire français dans des secteurs variés : la décoration, la mode et la beauté, les arts de la table, le patrimoine bâti, les équipements professionnels, la culture et les loisirs ainsi que la gastronomie.

Elles opèrent dans des domaines où la France bénéficie d'une image emblématique mais aussi dans des secteurs de pointe où le pays dispose de réelles forces que le label contribue à détecter.

L'objectif de ce label est de soutenir les savoir-faire d'excellence, notamment avec un appui opérationnel au développement des entreprises concernées. Le label est une référence et un gage de qualité pour les consommateurs, clients et prescripteurs.

Il vise notamment à :

- faciliter leur médiatisation à l'échelle nationale et internationale,
- créer et saisir des opportunités internationales d'affaires,
- les inciter à innover,
- conforter leur croissance, assurer le développement de l'emploi et favoriser leur transmission.

La Direction Générale des Entreprises (DGE) du Ministère de l'Économie et des Finances a confié le secrétariat du dispositif à l'Institut Supérieur des métiers pour l'instruction des dossiers de candidature et de la labellisation, ainsi que pour les actions d'accompagnement et de

valorisation tant en France qu'à l'international.

En plus de ces dispositifs très spécifiques, l'Etat encourage les métiers d'art en faisant évoluer le cadre du mécénat patrimonial. En agissant directement comme mécène mais aussi en encourageant de nouvelles formes d'intervention comme le mécénat croisé. Depuis une dizaine d'années, sous l'impulsion notamment de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations et le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation et à leur création, l'implication dans la vie culturelle des acteurs de la société civile (entreprises, fondations d'entreprises, associations, citoyens) s'est accrue.

Le mécénat dit « de compétence », par lequel le mécène assure l'exécution directe et la charge financière des travaux, s'est en outre développé en faveur du patrimoine bâti. On peut citer pour exemples la restauration de la galerie des glaces à Versailles par le groupe Vinci, la restauration de certains éléments patrimoniaux de l'Hôtel de la Marine par le groupe Bouygues, celle des colonnes de Buren au Palais Royal comme celle de la restauration de la Rotonde Zambelli du Palais Garnier par Eiffage. Ces interventions s'effectuent sous le contrôle scientifique et technique de l'État (CST) et donnent du travail à des sous-traitants professionnels des métiers d'art.

Au titre du mécénat financier, il faut citer, par exemple, l'engagement remarquable de la Fondation d'entreprise du Groupe GDF Suez qui renouvelle tous les ans, depuis 1994, à travers des conventions pluriannuelles, son soutien à la restauration et à la création de vitraux sur tout le territoire ou l'engagement des Fondations Velux pour la restauration des vitraux de la Sainte-Chapelle à Paris.

Aux côtés des chambres de métiers et de l'artisanat, le réseau des Banques Populaires participe à l'organisation du prix Stars et Métiers qui fait la part belle aux métiers d'art. Un autre exemple est celui de la Fondation Crédit Agricole « Pays de France » qui, depuis 1979, participe très activement à la restauration, à l'animation et à la mise en valeur du patrimoine culturel sur tout le territoire. La Fondation du patrimoine est, quant à elle, à l'initiative de la création en 2007 du Club des partenaires afin de renforcer la concertation entre les professionnels de la sauvegarde du patrimoine bâti ancien.

Ces initiatives, encouragées par des dispositifs fiscaux incitatifs, bénéficient largement aux métiers d'art. S'y ajoutent naturellement des opérations de mécénat international.

L'Institut national des métiers d'art (INMA), opérateur de l'Etat

La France a la chance de pouvoir compter sur un opérateur de l'État : l'Institut National des Métiers d'Art.

L'Institut est issu de *la Société d'Encouragement aux Arts et à l'Industrie* fondée en 1889 par le directeur des Beaux-arts de l'époque et un bijoutier de renom, Gustave Sandoz. Reconnue d'utilité publique dès 1905, l'association change de statut et de dénomination sous l'impulsion du président de la République Valéry Giscard d'Estaing, en 1976. Elle devient alors *la Société d'Encouragement aux Métiers d'Art* (SEMA) puis adopte sa nouvelle appellation en 2010 et devient INMA.

Ainsi, depuis près de 130 ans, sa mission est l'encouragement à la transmission des savoir-faire, l'information, le développement et la promotion des métiers d'art.

Placé sous la double tutelle du ministère de l'Economie et des Finances (Direction générale des entreprises) et du ministère de la Culture (Direction générale de la création artistique), il remplit aujourd'hui sa mission avec une passion que nous ont communiquée sa directrice générale, Marie-Hélène FREMONT et son responsable du développement, Nicolas RIZZO auditionnés par la commission le 22 septembre 2016.

Lors de cette audition, ils ont détaillé les cinq missions qu'assure l'INMA :

L'Opérateur de l'Etat au service des métiers d'art

Il s'agit ainsi d'informer et d'accompagner les politiques publiques de l'Etat mais également de produire des données et de l'expertise sur les métiers d'art et leur environnement. L'INMA contribue ainsi à l'élaboration concertée entre les acteurs privés et publics de la réglementation relative aux métiers d'art. Il a été, à ce titre, étroitement associé dans le cadre des travaux qui ont amené à la définition officielle et la reconnaissance législative des métiers d'art (Loi Pinel) en 2014, et à la révision de la liste officielle des métiers d'art en 2015 ; il a été aussi consulté à propos de la prorogation du crédit d'impôt métiers d'art en 2016.

L'INMA assure également un accompagnement à la transmission des savoir-faire et à la valorisation du patrimoine immatériel. Ainsi, le ministère de la Culture et de la communication lui a confié la gestion du dispositif Maîtres d'art-Élèves, destiné à la transmission de l'excellence des savoir-faire rares et exceptionnels. Enfin, l'INMA représente la France dans le cadre de programmes de coopération internationale.

Le laboratoire du futur des métiers d'art

L'INMA est un veilleur actif des tendances sur l'évolution du secteur des métiers d'art au niveau territorial, national et européen. Il est aussi un « think tank » menant des travaux de prospective sur les mutations et le futur des métiers d'art dans le champ des industries créatives. Il est également un soutien à la recherche et organise des conférences, journées d'études, rencontres, speed-dating, workshops et projets expérimentaux.

La tête de réseaux et une force de concertation à l'échelle nationale et internationale

Dans chaque région, des correspondants officiels assurent un lien permanent avec la direction de l'INMA, favorisent l'échange et la remontée d'informations sur les enjeux locaux, développent les passerelles entre les professionnels, élus et acteurs du territoire.

Ils assurent enfin un relais d'action de l'Institut en contribuant à la coordination d'évènements qu'il organise à l'échelle nationale et déclinés dans chaque région.

Ils peuvent également s'impliquer dans la mise en œuvre de projets structurants à l'échelle territoriale en faveur de la formation, de la promotion, du développement et de l'emploi dans les métiers d'art.

La source et le lieu d'information

L'INMA dispose d'un site web : www.institut-metiersd'art.org, d'un centre de ressources des métiers d'art unique en France et en Europe ainsi que d'outils d'animation de référence.

L'ambassadeur d'une nouvelle image des métiers d'art

Avec le concours de mécènes tels que la Fondation Michelle et Antoine Riboud, Banque Populaire, la Fondation Bettencourt-Schuller et la manufacture horlogère Vacheron-Constantin, l'INMA organise chaque année, les Journées Européennes des Métiers d'Art.

A travers une programmation qui s'enrichit d'édition en édition, cette manifestation s'impose aujourd'hui comme l'évènement « Métiers d'art » grand public numéro 1 en France, grâce à l'engagement en 2017 de plus de 5500 professionnels participants (+ 6 % / 2016) de 695 manifestations (+ 8 % / 2016) et la participation de 162 centres de formation (+ 14 % / 2016) soit plus de 8 000 événements organisés dans toutes les régions de France dont plus de 1000 en Ile-de-France. L'INMA organise par ailleurs le Prix Avenir métiers d'art, seul prix national valorisant les formations aux métiers d'art, et véritable tremplin pour les jeunes talents qui contribue à populariser les savoir-faire manuels et à leur conférer une image de modernité. Ce prix récompense chaque année des élèves de moins de 26 ans en formation dans les différentes filières des métiers d'art, du CAP au niveau bac + 2.

L'actuelle présidente de l'INMA depuis 2016, Lyne COHEN-SOLAL, porte une vision très sociétale des métiers d'art envisagés comme des créateurs de valeurs et de liens sur le plan

humain, sur le plan social et de l'emploi ainsi que sur le plan culturel³⁵. Elle participe aujourd'hui avec l'ensemble des équipes de l'INMA au développement d'un outil adapté et performant sur lequel l'Etat et la Région peuvent s'appuyer pour développer des actions de développement et d'avenir en faveur des métiers d'art.

1.2.2 Collectivités territoriales : des politiques publiques ciblées

Si l'Etat mène, en particulier par le biais de l'INMA, une politique active en faveur des métiers d'art, les collectivités territoriales franciliennes ne sont pas en reste et, à des degrés divers, s'intéressent à ce secteur : c'est le cas de la ville de Paris et d'autres communes ou intercommunalités. **La Région Ile-de-France a aujourd'hui l'opportunité de porter une stratégie spécifique et fédératrice en faveur des métiers d'art.**

Les Ateliers de Paris (Ville de Paris), interlocuteur confirmé des métiers d'art

La Ville de Paris a mis en place, dès 2005, un dispositif innovant au service des métiers d'art : les Ateliers de Paris. Françoise SEINCE, leur directrice, est venue les présenter devant la commission Culture et communication du Ceser, le mercredi 14 décembre 2016.

Les Ateliers de Paris sont donc un service de la ville de Paris, rattaché à la direction de l'Attractivité et de l'emploi et dédié à la promotion des entreprises dans les secteurs de la mode, du design et des métiers d'art.

Le budget des Ateliers de Paris est de 1,36 millions € et peut compter sur les partenariats des fondations BETTENCOURT-SCHUELLER, Daniel et Nina CARASSO, ainsi que l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) Agefos-PME Ile-de-France.

Les missions des Ateliers de Paris s'articulent autour de cinq pôles :

- **L'animation de la filière**

Il s'agit de tisser un lien fort et privilégié avec le territoire et les écoles d'art de la Ville de Paris : subventions, aides logistiques, organisations d'expositions en sont les principaux outils. Les Ateliers de Paris participent aussi aux différents événements du design, de la mode et des métiers d'art ;

- **La formation**

Plus de 50 formations professionnelles sont dispensées chaque année et 450 porteurs de projets sont accompagnés sur des thèmes variés : la création de site internet, l'import/export, la gestion, le droit, la comptabilité, etc. Les prix de perfectionnement aux métiers d'art récompensent, tous les ans, de jeunes adultes avec un projet d'insertion professionnelle ;

- **L'accompagnement**

Les Ateliers de Paris proposent deux incubateurs qui hébergent 35 créateurs pour une période d'un an renouvelable une fois. Ils disposent aussi d'une pépinière d'entreprises qui héberge 5 professionnels des métiers d'art pour 3 ans renouvelable une fois. En 10 ans, ce sont plus de 150 projets qui ont été ainsi accompagnés. En outre, les Ateliers de Paris proposent des permanences d'accueil : 700 consultations individuelles sont ainsi dispensées chaque année et ce, dans des domaines spécialisés tels que le droit, la gestion ou la communication. Pour les résidents, ces consultations sont gratuites ; pour les professionnels, elles coûtent 25 €.

Sur ces deux aspects de la formation et de l'accompagnement, le témoignage d'une créatrice textile, Sophie DALLA ROSA, mentionné dans un guide réalisé en 2013 par l'ISM et Ateliers d'art de France (non publié), est particulièrement éclairant. Il figure en annexe 5 de ce rapport ;

- **La promotion**

Les Ateliers de Paris organisent la remise de grands prix de la création de la ville de Paris et ce, dans les domaines de la mode, du design et des métiers d'art. Pour chacun de ces secteurs il y a deux lauréats : un débutant et un confirmé. Au total, ce sont six lauréats qui sont distingués pour 250 candidatures. En outre, une galerie accueille, dans une année, 90 créateurs qui montrent leurs travaux dans 7 expositions et à 20 000 visiteurs. Enfin, le site internet des

³⁵ Voir en annexe le discours de Lyne COHEN SOLAL prononcé le 29 mars 2017 lors du lancement de la 11^{ème} édition des JEMA

Ateliers de Paris reçoit 70 000 visiteurs par an et 12 000 abonnés aux réseaux sociaux Twitter, Facebook et Pinterest sont recensés ;

- **L'international**

Les Ateliers de Paris sont régulièrement invités à témoigner lors de voyages et de conférences, à Taiwan, Milan, Rome ou Kyoto. Les Ateliers de Paris ont participé à l'exposition Design de jeunesse présentée à Madrid en 2012 et à Berlin en 2013 pour promouvoir la création française. Les Ateliers pratiquent les résidences croisées, par exemple à Montréal en 2008, à Osaka en 2012 ou Buenos-Aires en 2013. En outre, en 2016, les Ateliers de Paris participaient à un programme d'échanges de startups entre Paris et New York. Enfin, des échanges de savoir-faire ont lieu entre designers parisiens et artisans d'art japonais. 3 workshops ont été organisés ainsi que 2 expositions à Paris et un stand au salon Maison et Objets.

Françoise SEINCE souligne l'attachement des Ateliers de Paris à travailler dans la transversalité et avec toutes les structures qui peuvent aider les professionnels. Les Ateliers de Paris sont ouverts à des collaborations multiples : leur deuxième incubateur est financé en partie par la Région Ile-de-France et des coopérations sont en place avec les villes de Montreuil et de Pantin.

Françoise SEINCE indique qu'une réflexion est lancée pour que les Ateliers de Paris puissent proposer, à l'avenir, un fonds de garantie qui aujourd'hui fait défaut dans l'éventail des prestations proposées : en effet, les créateurs d'entreprises ont besoin d'argent pour investir ou pour abonder leur trésorerie.

L'engagement d'autres collectivités

Aux côtés de Paris, d'autres collectivités franciliennes s'engagent pour les métiers d'art. C'est le cas, par exemple, de la communauté d'agglomération « Est Ensemble » (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville) dont le Conseil régional est d'ailleurs partenaire.

« Est Ensemble » a mis en place, à partir de 2012, un pôle des métiers d'art qui prolonge et étend aux huit autres communes du territoire l'initiative de la ville de Pantin prise dès la fin des années 90 de créer un pôle en faveur des métiers d'art.

En effet, la ville de Pantin avait développé un label « Pôle Pantin Métiers d'art » et créé en 2008, un Centre de ressources des métiers d'art au sein de la Maison Revel, ancien hôtel particulier des vernis Revel. Un espace de coworking pour céramistes a aussi été récemment aménagé à Pantin.

Dorénavant étendue aux neuf communes d'« Est Ensemble », la politique d'accompagnement des métiers d'art s'organise autour de ces trois axes :

- permettre aux artisans d'art de trouver des locaux compatibles avec la réalité économique de leurs activités et donc des loyers de plus faibles niveaux qu'à Paris, par exemple,
- prodiguer, avec la Maison Revel, des conseils et de l'assistance à la gestion,
- aider les artisans d'art à se faire connaître et à trouver des débouchés pour leurs productions.

Une charte du « Pôle des métiers d'art-Est Ensemble » est proposée à la signature de chaque artisan d'art. En préambule, la stratégie économique y est clairement énoncée : « *Poursuivant la politique volontariste de soutien aux métiers d'art initiée par la ville de Pantin depuis plus de quinze ans, Est Ensemble inscrit l'artisanat d'art comme une des filières stratégiques pour le territoire et entend donc soutenir et développer ces activités qui contribuent à l'emploi local non délocalisable, à l'ancrage de l'excellence et de la valeur ajoutée dans des territoires défavorisés ainsi qu'à une mixité urbaine, marquant ainsi l'identité de ce territoire de « Fabrique du Grand Paris ».*

Puis, dans le corps central de la Charte, chacune des parties, Est Ensemble et l'artisan d'art

s'engagent sur des objectifs précis et des actions concrètes.

Enfin, récemment, en début d'année 2017, c'est au Pré Saint-Gervais que le Pôle des métiers d'art vient de s'implanter par la mise à disposition, à des tarifs attractifs, de locaux commerciaux aménagés en pied d'immeuble dans la cité-jardin Henri Sellier. Cette action est le fruit d'un partenariat entre la Ville de Pré Saint-Gervais, Est Ensemble et Seine-Saint-Denis Habitat.

D'autres collectivités territoriales, comme le village de Vauréal (95), ont intégré l'opportunité que représentent les métiers d'art en termes de dynamisme et d'attractivité. Implantée au cœur du vieux village de Vauréal dans un corps de ferme de 2 500 m² totalement rénové, la Cour des Arts a pour ambition de valoriser et préserver les savoir-faire aux frontières de l'artisanat et de l'art. Aujourd'hui, elle regroupe une vingtaine d'artistes créateurs et restaurateurs d'art qui travaillent autour du bois, du métal, de la terre, du textile ou du verre. Tout au long de l'année, ils ouvrent les portes de leurs ateliers afin de faire découvrir les créations et sensibiliser aux techniques de leur art à travers des démonstrations, des stages, des expositions... Vauréal a reçu le label « Ville & Métiers d'art³⁶ » seule commune en Ile-de-France avec celle de Saint-Maur-des-Fossés à bénéficier de ce label.

Région Ile-de-France : des mesures ponctuelles sans politique spécifique dédiée aux métiers d'art

Des mesures ponctuelles, qui concernent les métiers d'art, sont mises en œuvre de manière ciblée. Preuve en est la décision de septembre 2016 prise par la Région de subventionner à hauteur de 110 000 € les travaux de traitement et de mise en sécurité du château privé de Vigny (95) en contrepartie de son ouverture au public. Nous pouvons aussi citer la délibération du 10 mars 2017 relative au petit patrimoine francilien, le dispositif de soutien « TP'up et métiers d'art » ou la participation au financement de l'incubateur des Ateliers de Paris.

Ces exemples montrent que les métiers d'art ne sont pas absents des préoccupations de la Région Ile-de-France :

- La délibération sur le petit patrimoine francilien intègre le fait que « la conservation et la rénovation du patrimoine constituent un vivier important d'emplois durables et non délocalisables ». En outre, elle propose deux points importants :
 - la mise en place d'une réflexion, notamment en lien avec les conseils départementaux, sur la création d'un campus des métiers et des qualifications sur les métiers de l'art et de la conservation du patrimoine,
 - la réalisation d'un diagnostic emploi-formation sur les métiers d'art au sein des 24 bassins économiques régionaux ;
- Le dispositif d'aide aux TPE « TP'up et métiers d'art » permet d'accompagner le développement des TPE de moins de cinq salariés en soutenant leurs dépenses d'investissements matériels et immatériels : investissements productifs, numériques, écologiques y compris l'acquisition de véhicules propres. Pour soutenir plus de 250 TPE en 2017, deux enveloppes d'1 M€ en investissement, et de 0, 650 M€ en fonctionnement ont été inscrites au BP 2017.

Dans son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la Région Ile-de-France déploie une stratégie globale, organisée autour de quatre orientations déclinées en objectifs opérationnels :

- investir sur l'attractivité en Ile-de-France,
- développer la compétitivité de l'économie francilienne,
- développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires,
- agir collectivement au service des entreprises, de l'emploi et des territoires.

Les métiers d'art n'y font cependant pas l'objet d'un traitement particulier. Ils entrent

³⁶ www.vma.asso.fr

indirectement dans le champ d'application des objectifs et dispositifs énoncés par le SRDEII en direction des PME/TPE.

L'Institut Supérieur des Métiers (ISM) pilote le Répertoire National des Aides aux Entreprises, base de données de référence de l'Etat avec plus de 2 000 dispositifs publics de soutien financier référencés et accessibles sur www.aides-entreprises.fr. Dans le cadre d'une commande du Premier Ministre au Directeur Général des Entreprises, ce service public en ligne a, par ailleurs, vocation à coordonner l'action des organismes publics délivrant une information sur les aides aux entreprises et multiplie pour cela les partenariats avec les financeurs publics au niveau national (Ministères, opérateurs de l'Etat, etc.), régional (Conseil régional d'Ile-de-France, etc.) et infra-régional (fonds territoriaux). Une photographie de la base de données confirme la quasi-absence de dispositifs territoriaux malgré l'existence d'un certain nombre de dispositifs mobilisables par les entreprises artisanales dont celles des métiers d'art et cela en fonction de leur besoin de financement (innovation, investissement, développement des marchés, formation, etc.). Certains dispositifs de droit commun pour les PME peuvent également être sollicités par les entreprises des métiers d'art dès lors que les conditions d'éligibilité ne sont pas trop contraignantes.

A noter que le Ceser, dans son avis n° 2016-15 du 8 décembre 2016 sur le SRDEII évoque en revanche les métiers d'art dans la dimension « exportation » du SRDEII : *« le Ceser partage la nécessité de développer des démarches d'exportation « sans se déplacer » en direction, en priorité, d'artisans et de TPE, notamment spécialisés sur les métiers d'art, de la mode et du design. Pour en permettre une bonne efficacité, le Ceser estime indispensable de s'appuyer sur une information et une communication via les réseaux d'entreprises et les organismes professionnels. Le Ceser attire l'attention du Conseil régional sur l'importance des moyens humains à mettre en œuvre pour assurer l'animation et le suivi de cette place de marché virtuelle ».*

Ainsi, la Région Ile-de-France n'est pas en reste vis-à-vis des métiers d'art. Elle cofinance des initiatives des Ateliers de Paris, elle est partenaire de collectivités territoriales, d'institutions et d'acteurs privés qui s'engagent en faveur des métiers d'art. Pour autant, à ce jour, elle ne propose pas de politique d'ensemble, globale et cohérente, à destination des métiers d'art.

A la différence de l'Ile-de-France pourtant première région de France dans le domaine des métiers d'art, la Région Grand Est (avant elle, la Région Lorraine) a conçu et développé une politique dédiée aux métiers d'art et, pour ce faire, a mis en place, dans ses services, une mission « Métiers d'art ».

Cette Mission, créée en 2004, est, depuis 2014, un service, clairement identifié, de la Région. Sa vocation est de promouvoir et valoriser le secteur des métiers d'art.

Pilotée par M. Christophe de LAVENNE, la Mission « Métiers d'art » de la Région Grand Est a pour objectifs de :

- informer, orienter sur les métiers d'art (création d'un site internet dédié, participation à des salons de l'emploi, etc.),
- évaluer les besoins en formation aux métiers d'art et suivre les actions de formation engagées dans le cadre du programme régional de formation aux métiers d'art,
- connaître et identifier les professionnels et les accompagner : la Mission a recensé tous les ateliers d'art et s'attache à les rencontrer régulièrement,
- aider au développement des ateliers en assurant l'accompagnement des professionnels dans des projets collectifs, en les recevant pour des entretiens personnalisés, en accompagnant les jeunes professionnels lors de leur installation,
- accompagner les projets locaux et les collectivités territoriales en proposant une politique d'accueil des artisans d'art sur un territoire, en créant des salons de métiers d'art, en créant des liens entre tourisme et métiers d'art,

- valoriser les métiers d'art vers le grand public en éditant une newsletter grand public sur l'actualité des métiers d'art dans la région, en proposant sur son site près de 600 ateliers d'art et leurs nombreuses ressources : boutiques, musées, centres de ressources, etc.

La Mission « Métiers d'art » de la Région Grand Est, qui a son pendant dans d'autres Régions comme les Pays-de-la-Loire, a décliné un plan d'action par thématique, enjeux et besoins identifiés, plan d'action dont la Région Ile-de-France pourrait opportunément s'inspirer.

En effet, les métiers d'art ont besoin d'une Région clairement engagée à leurs côtés pour soutenir les initiatives privées et celles des territoires. Elle est la seule collectivité à même de fédérer les actions entreprises dans chacun des huit départements qui la composent et de définir une stratégie commune pour répondre aux principaux défis auxquels les métiers d'art font face.

Encore faut-il pour cela qu'elle s'en donne les moyens **en créant une mission dédiée à l'instar des Missions instituées dans d'autres Régions**, et cela pour un coût financier moindre. En effet, la gestion d'une telle mission pourrait être confiée à un tiers à définir (INMA, CRMA, etc.). Son comité de pilotage devrait être ouvert aux principales parties prenantes privées ou publiques. Un élément important est celui de la gouvernance qui ne pourrait être efficace qu'à la condition d'être confiée au Conseil régional lui-même, représenté par un élu de la Région.

Fort de cette Mission régionale, bras armé de sa « stratégie métiers d'art », l'Ile-de-France pourrait affronter les enjeux auxquels ceux-ci sont confrontés. Ces enjeux sont multiples (développement commercial, développement touristique, formation, etc.), mais ils s'agrègent autour de deux axes complémentaires sur lesquels une Région a des moyens d'actions : la transmission et la promotion.

2. Transmettre et promouvoir : les deux défis majeurs des métiers d'art

Transmettre, tout d'abord. Les métiers d'art sont fondés sur « le capital humain » : le savoir-faire, le geste de la main, qu'ils viennent de techniques ancestrales ou des outils issus des technologies les plus innovantes, doivent être transmis et appris. Il en va de la pérennité des métiers d'art dans leur singularité mais aussi dans leur diversité. Pour ce faire, cette transmission emprunte différentes voies que ce soit dans des centres d'enseignement dédiés aux métiers d'art ou dans les ateliers d'art.

Deuxième enjeu de passation : la transmission des entreprises elles-mêmes. Les artisans d'art sont souvent des chefs d'entreprises qui doivent être soutenus lorsque vient le temps du passage de témoin. Il en va de la pérennité du tissu économique et artisanal dans un secteur où plus de la moitié des dirigeants d'entreprise sont âgés de 50 ans et plus³⁷.

Promouvoir, ensuite. Promouvoir les métiers d'art, c'est d'abord penser une politique stratégique pour ce secteur de l'économie qui encourage les pratiques innovantes et l'investissement massif sur la recherche et le développement. C'est aussi assurer une visibilité des métiers d'art dans une politique de communication cohérente sur le territoire francilien ainsi qu'à l'exportation.

2.1 Transmettre un métier d'art : de l'immatériel au matériel

L'immatériel et le matériel : la transmission des métiers d'art se joue sur ces deux plans, tous deux essentiels à la pérennité des métiers d'art.

2.1.1 La transmission des savoir-faire : pluralité et excellence des formations

De la pluralité des filières de formation

Cette transmission du savoir-faire, impératif catégorique de l'artisanat d'art, s'accomplit dans une grande diversité de filières de formations et de parcours personnels dans l'Education nationale, le Compagnonnage, la filière artisanale avec les Centres de formations d'apprentis (CFA), la Culture avec les Maîtres d'art, les écoles privées, la formation professionnelle continue, sans oublier les entreprises elles-mêmes.

Et, si la France compte plus de mille établissements de formation aux métiers d'art, l'Ile-de-France, pour sa part, compte un réseau exceptionnel d'établissements de formation aux métiers d'art dont les plus prestigieuses écoles : 430 formations initiales sont ainsi dispensées ainsi que 900 formations professionnelles continues.

Toute la gamme de formation initiale est ainsi proposée, du CAP au BAC + 5, quel que soit le statut du centre d'enseignement.

De l'excellence dans la formation aux métiers d'art

La Conférence supérieure des arts appliqués de la Ville de Paris

A Paris, quatre écoles d'excellences formant aux métiers d'art sont réunies en Conférence supérieure des arts appliqués de la Ville de Paris : il s'agit de l'Ecole BOULLE, de l'Ecole ESTIENNE, de l'Ecole Olivier DE SERRES et de l'Ecole DUPERRE.

Cette Conférence supérieure des arts appliqués de la Ville de Paris fait partie d'une association

³⁷ « Le secteur économique des métiers d'art en Ile-de-France, une approche par les Entreprises », Etude Défi Métiers, Morad BEN MEZIAN, 13 juillet 2016

internationale regroupant 200 écoles dans le monde formant aux métiers d'art.

Les membres du Ceser ont pu découvrir l'école BOULLE, école prestigieuse, à la notoriété internationale. Cet établissement public local d'enseignement accueille 1 000 élèves au terme d'une sélection exigeante : par exemple, en BTS, sur 3 000 dossiers reçus, 24 ont été retenus en début d'année dernière.

Il est possible d'entrer à l'école BOULLE à l'âge de 15 ans et d'en sortir à l'âge de 25 ans : tout le cursus des formations pré-bac et post-bac est proposé.

En 2018, pour les formations post-bac, le système LMD (licence, master, doctorat) devrait s'appliquer aux arts appliqués et remplacer l'actuelle organisation.

Les Maîtres d'art : un dispositif prestigieux du Ministère de la Culture.

Le titre de Maître d'art, créé en 1994, est décerné à vie par le Ministère de la Culture ; il distingue des professionnels d'excellence, porteurs d'une compétence rare. Le Maître d'art s'engage à transmettre ses connaissances et son savoir-faire à l'élève de son choix. La formation dure trois ans au cours desquels le Maître d'art reçoit une allocation annuelle de l'Etat d'un montant de 16 000 €.

Depuis sa création, le titre de Maître d'art a été décerné à 132 professionnels d'excellence, la dernière promotion nommée le 4 septembre 2017 incluse.

De quelques problématiques dans la transmission du savoir-faire

Il faut préciser au préalable que formation initiale et formation continue doivent être distinguées car elles répondent, chacune d'elles, à des impératifs, à des logiques et enjeux propres. Il ne faut pas perdre de vue qu'un tiers des artisans d'art a réalisé un parcours de reconversion : ces personnes ont eu une vie antérieure aux métiers d'art. Comment parviennent-elles à se former ? L'acquisition d'un savoir-faire maîtrisé est une œuvre de longue haleine qui demande de dix à quinze années de formation. Par ailleurs, l'image de l'apprentissage (et ce sujet concerne l'ensemble des métiers de l'artisanat et de l'industrie) tarde à être revalorisée alors que c'est une voie qui permet de se former à un métier dès l'âge de 15 ans révolus. **Un changement culturel dont la Région doit être partie prenante est à opérer, l'orientation vers le lycée professionnel ou l'apprentissage se faisant encore par défaut.**

S'agissant des métiers d'art, il reste des besoins en formation non satisfaits : il ne faut pas oublier que les métiers d'art, ce sont quelques 280 métiers, avec, pour certains d'entre eux, des spécialités rares à appréhender et qui ne sont pas proposées par la formation initiale et continue. Il se trouve ainsi des métiers dits « métiers orphelins ». Avec cette précision : pour organiser les formations, les conventions collectives sont essentielles. Les branches professionnelles peuvent ainsi pallier l'absence de formation dispensée par l'Education nationale en produisant leurs propres référentiels de formation et leurs propres certifications par le biais des « certificats de qualification professionnelle » (CQP). Le secteur de l'horlogerie a ainsi créé un « CQP Horloger rhabilleur » et un « CQP Horloger spécialisation montre à complication », le secteur de la bijouterie a créé un « CQP Expert en joaillerie », celui de la céramique, un « CQP Décoration manuelle sur porcelaine », etc.

En matière de transmission des savoir-faire, les Régions ont naturellement un rôle à jouer aux côtés des branches professionnelles.

L'INMA souligne trois expériences menées dans des régions différentes pour aider la transmission de savoir-faire rares :

- En région Grand-Est, les professionnels des métiers d'art, regroupés au sein de la Fédération régionale des Métiers d'art d'Alsace (FREMAA), ont mis en place un dispositif de

formation aux savoir-faire rares en s'appuyant sur un enseignement direct, délivré au sein de son atelier, à temps plein, sur une année renouvelable, par un artisan d'art reconnu par la FREMAA. En complément, les stagiaires suivent un programme pédagogique, en regroupement, dans les domaines de l'histoire de l'art, de la création artistique, de la création-reprise d'entreprise, etc. ;

- Dans la même région, un dispositif « concepteur-créateur » s'adresse aux demandeurs d'emplois et aux salariés ; il propose un parcours individualisé de formation sur une durée de onze mois. La formation s'effectue auprès d'un professionnel hautement qualifié pour la transmission d'un savoir-faire rare avec un complément de formation en centre sur la conduite d'un projet de développement d'une démarche de créativité, de création de produits et de création d'activités ;

- En Auvergne-Rhône-Alpes, l'Institut régional pour les métiers d'art et la création contemporaine (IRMACC), à Saint-Etienne, propose un dispositif ayant pour objectif la sauvegarde et la transmission des métiers d'art rares et savoir-faire exceptionnels. Pendant une année, ce dispositif prévoit la transmission directe chez l'artisan, avec, en parallèle, un cursus de cours au sein de l'IRMACC.

Aucune initiative de ce type n'est recensée en Ile-de-France qui aurait tout intérêt à réunir les professionnels pour définir avec eux un dispositif de maintien des savoir-faire rares. Dans ce contexte, il pourrait être envisagé de mobiliser davantage les fonds européens.

D'une manière plus générale et non limitée aux « métiers orphelins », certaines Régions, en lien avec d'autres partenaires et l'Education nationale, ont promu la création de campus des métiers et des qualifications.

Les Campus des métiers et des qualifications, auxquels les Régions sont associées dès la phase de conception, contribuent à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique. Leur dynamique doit faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi. Ils peuvent en outre s'inscrire dans une synergie avec les pôles de compétitivités régionaux. Ils s'inscrivent dans la perspective de la loi pour la refondation de l'Ecole du 8 juillet 2013 dont l'objectif est de valoriser l'enseignement professionnel. Ils regroupent des acteurs de la formation professionnelle autour d'une filière économique. L'idée est de rechercher des synergies entre des lycées professionnels et polyvalents, des centres de formation des apprentis, des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche ainsi que des entreprises et les organisations professionnelles. Ils proposent aux jeunes des pôles d'excellence offrant une gamme de formations générales, technologiques et professionnelles jusqu'au plus haut niveau, dans un champ d'activités et permettent aux entreprises d'embaucher des salariés bien formés.

Ils se construisent autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique régional. Ils peuvent s'inscrire dans douze filières d'activités dynamiques et porteuses d'emplois parmi lesquelles deux sont en lien avec les métiers d'art :

- la création, le design, l'audiovisuel,
- les matériaux innovants.

Il existe six campus Matériaux et Matériaux innovants : un en région Auvergne-Rhône-Alpes, trois en région Grand Est, un en région Hauts-de-France et un en région Nouvelle Aquitaine.

Il existe 7 campus Création, Design, Audiovisuel : deux en région Auvergne-Rhône-Alpes, un en région Bourgogne-Franche-Comté, un en région Guadeloupe, un en région Occitanie, un en région Pays-de-la-Loire et un en région PACA.

Aucun des quatre campus labellisés en Ile-de-France ne concerne les métiers d'art alors même que la région Ile-de-France est la première région de France pour les métiers d'art³⁸. Il y a là un paradoxe que le Conseil régional pourrait étudier de près.

2.1.2 La transmission des entreprises

La transmission des entreprises est une question centrale pour les artisans d'art et tout autant complexe, si ce n'est davantage, que la transmission des savoir-faire.

La Chambre des métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France (CRMA IDF) souligne qu'en Ile-de-France, 16 % des artisans d'art étaient âgés de plus de 60 ans à la fin de l'année 2016. Le risque de voir disparaître des entreprises et les savoir-faire qui y sont attachés est bien réel, estime-t-elle.

La transmission d'une entreprise de métier d'art est cruciale non seulement pour le respect de son patrimoine, matériel et immatériel mais aussi, tout simplement, pour sa viabilité économique et le devenir des emplois en jeu.

Respect du patrimoine, tout d'abord : une transmission mal préparée et mal gérée peut aboutir à une rupture dans une longue lignée d'un savoir-faire élaboré avec soin, doté d'une véritable densité historique. Dans le passé, lorsqu'un artisan prenait sa retraite, il était souvent remplacé par son fils ou sa fille. La transmission familiale est aujourd'hui plus rare et le risque de voir des outils et machines disparaître est réel.

Respect de l'entreprise elle-même, ensuite, de son activité économique et de sa production qui font sa personnalité.

Pour cela, plusieurs organismes s'adressent aux artisans d'art afin de les aider à franchir ce cap sensible, qu'il s'agisse du cédant ou du repreneur.

Après avoir informé sur les dispositifs d'Etat comme le label Entreprise du Patrimoine Vivant, le Répertoire national des Aides aux entreprises ou encore les Pôles d'innovation pour l'Artisanat, Alexis GOVCIYAN, directeur de l'Institut supérieur des métiers (ISM), lors de son audition du 5 juillet 2016 devant la Commission Culture et communication du Ceser, indiquait que l'ISM avait aussi pour vocation d'étudier et d'observer l'évolution des métiers de l'artisanat pour les soutenir et les aider, en réfléchissant aux questions qui les concernent comme, par exemple, les problématiques de financement, de transmission des entreprises ou de leurs savoir-faire. Les tableaux de bord économiques et les baromètres relatifs à l'artisanat publiés au niveau régional fournissent également des connaissances sur l'évolution du secteur et complètent les actions de veille et d'information engagées par l'ISM.

Les Chambres de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) et de Paris Ile-de-France ont particulièrement bien cerné les enjeux de la transmission des métiers d'art en affirmant qu'*« accompagner leur transmission, c'est à la fois préserver un patrimoine exceptionnel et contribuer au renouvellement d'un secteur économique générateur d'emplois et de développement à l'export. Les activités liées à la création, à la mode et au design, occupent une place très importante en région Ile-de-France et particulièrement à Paris. Ce poids dans l'activité économique ne se mesure pas seulement par le nombre d'emplois de cette filière, mais aussi par l'effet de levier qu'elle exerce sur l'ensemble du tissu économique francilien et par l'attractivité qu'elle confère à la région capitale³⁹ »*.

Ces propos sont issus d'un Guide pratique du cédant pour les métiers de la mode, du luxe et des métiers d'art, sous-titré « comment transmettre votre PME ? », édité pour la première fois

³⁸ Défi métiers, « Le secteur économique des métiers d'art en Ile-de-France, une approche par les entreprises » Morad BEN MEZIAN, 13 juillet 2016

³⁹ « Mode, luxe, métiers d'art, comment transmettre votre PME », dossier de presse de la conférence du 5 mars 2014

en 2014.

Philippe SOLIGNAC, alors président de la CCIP, vice-président de la CCI Paris-Ile-de-France et membre du Ceser Ile-de-France, en donnait la philosophie dans son propos introductif : « *La préparation de la transmission d'une entreprise est une étape importante de la vie professionnelle et personnelle d'un dirigeant. Elle ne s'improvise pas. S'entourer d'experts des entreprises est indispensable pour mener à bien ce processus. L'anticipation de la transmission sur une période de 3 à 5 années est particulièrement recommandée dans les métiers d'art, de la mode et du luxe, à haut savoir-faire, qui nécessitent une période d'accompagnement longue. Sur le seul département de Paris, 30 % des artisans d'art avaient plus de 60 ans en 2010. Faute d'une préparation suffisante, le risque de disparitions d'emplois et de savoir-faire rares est particulièrement avéré* ».

Ce guide pratique est organisé en huit chapitres qui sont les huit étapes de la bonne conduite d'une transmission d'entreprise de métiers d'art : prendre en compte les spécificités des métiers d'art ; se poser les bonnes questions ; effectuer un diagnostic réaliste de l'entreprise ; connaître la valeur de votre affaire ; définir le mode de transmission ; sélectionner son successeur ; réussir la négociation et la vente ; accompagner le repreneur.

S'y ajoutent les dix conseils à retenir pour réussir une transmission d'entreprise de métiers d'art : anticipez ; soyez sûrs de votre décision ; informez confidentiellement votre entourage ; informez-vous ; faites réaliser un diagnostic et une estimation de votre entreprise ; communiquez au bon moment ; analysez plusieurs dossiers de repreneurs ; entourez-vous d'experts pour la phase négociation-vente ; finalisez une offre qui convaincra votre repreneur ; rassurez vos salariés et partenaires.

La Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France n'est pas en reste en la matière et propose ainsi un dispositif de soutien à l'évaluation des entreprises artisanales qui s'adresse au dirigeant d'entreprise artisanale qui envisage de céder son affaire et souhaite obtenir une valeur d'évaluation.

Une fois l'évaluation réalisée et avec l'accord du chef d'entreprise, l'offre de cession est diffusée sur les sites tels que www.bnoa.net qui est la Bourse nationale des opportunités artisanales, site de l'Assemblée permanente des Chambres de métiers et de l'artisanat, cofinancé par la Région Ile-de-France et la CRMA Ile-de-France.

Ce dispositif de soutien à l'évaluation des entreprises artisanales présente, selon l'institution consulaire, trois avantages :

- L'évaluation est réalisée par des professionnels (experts comptables, notaires, avocats, banquiers, etc.) ; elle est neutre, objective et donc rassurante pour le candidat repreneur ;
- Avec la parution sur les sites de bourses d'entreprises artisanales susnommées, c'est une aide à la communication de l'offre de l'entreprise qui est ainsi proposée, avec diffusion régionale et nationale ;
- Il s'agit, enfin, d'une mise en relation du chef d'entreprise avec des candidats à la reprise.

Enfin, les chambres consulaires mettent à disposition des conseillers spécialisés pour aider le cédant ou le repreneur dans la conception de son projet mais aussi dans ses démarches pratiques : il s'agit de faciliter la rencontre entre les cédants et les repreneurs tout en proposant au vendeur un plan d'action personnalisé pour l'aider à atteindre l'objectif de transmission.

L'Etat agit à travers son opérateur public, l'Institut national des métiers d'art (INMA) qui est également présent pour conseiller le professionnel aux côtés des chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie et Chambre des métiers et de l'artisanat). Le Ministère de l'Economie et des Finances a par ailleurs un site internet dédié à la transmission : www.economie.gouv.fr/transmettre-mon-entreprise.

A cet égard, il existe d'autres bourses des entreprises en ligne : www.reprise-entreprise.bpifrance.fr propose notamment un guide de la reprise d'entreprises ; www.cci.fr/web/reprise-d-entreprise est un site proposé par la Chambre de commerce et d'industrie de France qui met à disposition une bourse d'opportunités d'affaires.

Il convient aussi de relever le rôle des fondations (fondation BETTENCOURT-SCHULLER, fondation Daniel et Nina CARASSO, fondation du Patrimoine, etc.) qui concourent, par la mise en œuvre de dispositifs ciblés, à la formation et à la transmission.

Les initiatives sont donc multiples et ne concernent pas spécifiquement les métiers d'art. Ces derniers se distinguent des autres secteurs en cela que l'outil, les modèles, les machines - au-delà de leur prix souvent conséquent - ont une valeur particulière. Quand une entreprise ferme sans être reprise, un pan du patrimoine immatériel disparaît. Comme le rappelait Catherine DUMAS lors de son audition, **« il est établi que certains professionnels se séparent de leurs machines et outils lors de restructurations ou de vente, les mêmes auraient sans doute souhaité pouvoir s'appuyer sur un système de transmission de leurs actifs »**. La création, au niveau régional, d'un conservatoire des outils, mettant en relation les artisans désirant arrêter leur activité et ceux qui souhaitent s'installer ou s'équiper, aurait un sens. **Une initiative de ce type pourrait être mise en œuvre par la Région qui est la seule collectivité à pouvoir le faire avec une vision sur l'ensemble du territoire francilien.**

2.2 Promouvoir les métiers d'art : une politique stratégique à mettre en place

Les métiers d'art d'Ile-de-France, forts de leurs singularités, de leurs savoir-faire, ont besoin d'être davantage soutenus par la Région. Une politique donnant de la profondeur et du sens à ce secteur économique mériterait d'être mise en œuvre. L'annonce le 30 juin 2017 par la Présidente de Région devant les membres du Ceser réunis en séance plénière, d'une « stratégie de l'artisanat » à l'automne 2017 pour mettre en valeur les filières d'excellence, est à ce titre un signal positif.

Cette stratégie dédiée pourrait passer d'abord par une politique d'aide aux pratiques innovantes et à la recherche et développement. Elle pourrait par ailleurs s'accompagner d'une campagne changeant le regard des Franciliens sur leurs métiers d'art afin de les promouvoir et de les valoriser.

2.2.1 Encourager la R&D et encourager les pratiques innovantes

Nous en avons fait le constat : les nouvelles technologies et l'utilisation des outils numériques sont des défis majeurs pour les artisans d'art. Ainsi, lorsque la Présidente de Région annonce en séance plénière du Ceser vouloir « aider les artisans à innover », les professionnels ne peuvent que se réjouir de cette intention⁴⁰.

L'innovation recouvre plusieurs réalités.

Il s'agit naturellement de l'innovation liée à l'utilisation des nouvelles technologies décrites dans la première partie de ce rapport. Dans ce domaine, les possibilités d'aides financières à l'équipement des artisans n'ont que deux limites : l'imagination... et les contraintes budgétaires.

Sur ce sujet aussi, la création d'un campus des métiers ou pôle d'excellence en lien avec les métiers d'art et concentrant sur un seul site des centres de formation et de recherche ainsi que des centres de production permettant d'attirer les jeunes talents et de promouvoir le développement économique de la filière, serait opportun.

Il pourrait être également possible d'aller plus loin **en suivant les exemples d'autres Régions en créant des structures ad hoc dédiées à l'innovation et la création** : la Région Grand Est avec le centre européen de recherche et de formation aux arts verriers (CERFAV), la Région

⁴⁰ Séance plénière du Ceser du 29 juin 2017

Pays-de-la-Loire avec l'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM) et la Région Normandie avec l'Institut de formation et de recherche pour les artisanats des métaux (IFRAM).

Il pourrait également être intéressant **d'expertiser l'idée d'un chèque innovation de la Région qui prendrait en charge une part de la facture de l'intervention à un prestataire externe.**

L'innovation est aussi présente dans la façon dont les professionnels des métiers d'art travaillent au XXI^{ème} siècle. Cet aspect de l'innovation par la façon d'œuvrer est tout aussi importante que l'innovation créative ou liée aux matériaux. Une étude publiée en mars 2017 de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France intitulée « L'Economie francilienne en 2025 : ruptures à venir et leviers d'actions »⁴¹ indique que, sur les cinq prochaines années, le nombre de tiers-lieux (coworking, fablabs, pépinières, incubateurs, etc.) va doubler en Ile-de-France passant de 560 à 1 000.

A ce titre, la Région a tout intérêt à accompagner l'émergence et le développement de ces entités nouvelles, souvent collaboratives. Elles répondent à plusieurs appellations dont celle de FabLab (abréviation de FABrication LABoratory) qui peut être définie comme un atelier de fabrication ouvert fonctionnant essentiellement avec des logiciels et des machines à commande numérique. Les artisans d'art utilisent les techniques accessibles dans les Fablabs pour réaliser l'objet de demain : l'accès au FabLab implique l'accès à un matériel coûteux nécessaire au prototypage. Et même s'ils n'y fabriquent pas quelque chose directement, ils peuvent avoir des idées ne serait-ce que dans l'échange.

Plusieurs initiatives de ce type se développent en Ile-de-France.

Il s'agit par exemple de l'espace « *Ici Montreuil* », situé à l'est de Paris, visité par les membres de la commission Culture et communication le 28 juin 2017. Artistes, artisans, designers, « jeunes pousses » (start up) et entrepreneurs partagent 14 ateliers et espaces de travail, 45 machines, 62 savoir-faire. Ici Montreuil permet le croisement fertile des savoir-faire numériques (fablab managers, community managers, web designer, ingénieur roboticien etc.), artisanaux (reliureurs d'art, menuisiers, ébénistes, stylistes, créateurs de bijoux, socleurs, tisserands, maroquinières, etc.) et artistiques (plasticiens, artistes 3D, sculpteurs, designers).

Il nous invite à repenser les frontières des métiers d'art. Devant les membres de la commission, le co-fondateur de ce lieu atypique, Nicolas BARD, a expliqué la vocation du lieu : « *Nous nous sommes rendus compte que de nombreux résidents avaient acquis un savoir-faire technologique, artistique ou numérique, qu'ils savaient plus ou moins créer des objets connectés, et utiliser des machines mais qu'ils étaient faibles en marketing, incapables de faire un business plan, de se vendre, de décider d'un prix. Or ces entrepreneurs ont besoin d'être accompagnés de façon ponctuelle et ciblée* ».

Ici Montreuil leur permet, en échange d'un abonnement mensuel, de rompre l'isolement, de répondre à la question de loyers élevés et de bénéficier des logiques de partage des savoirs. Aude QUERE, relieuse, et ancienne résidente d'Ici Montreuil témoigne ainsi de son expérience : « *côtoyer une maroquinière m'a ouvert l'esprit sur de nouvelles techniques. J'ai collaboré avec quelqu'un qui travaille le métal pour répondre à une demande client, le FabLab m'a permis de graver des inscriptions au laser sur le cuir* »⁴².

⁴¹ "L'Economie francilienne en 2025 : ruptures à venir et leviers d'actions", IAU, note rapide économie n°742, 22 mars 2017, <https://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/leconomie-francilienne-en-2025-ruptures-a-venir-et-leviers-daction.html>

⁴² Propos recueillis dans Le Monde des Artisans n°112 Provence-Alpes-Côte d'Azur, mai-juin 2016

La même logique anime « Les arts codés » à Pantin. Il s'agit d'un collectif de cinq acteurs Polyrepro (impression 3D), Cerfav, la Nouvelle Fabrique (atelier de mobilier paramétré prototypage), Magnalucis (start up spécialiste de la lumière), In-Flexions (design numérique) qui considèrent la programmation comme une matière au même titre que le bois, le métal, le plastique, le textile, le verre ou la céramique. Il en va de même d'Ecodesign FabLab à Montreuil créé à proximité de l'usine Mozinor pour recycler et transformer les 3 000 tonnes de déchets générés chaque année (plastique, bois, plexiglas). Il s'agit de produire des meubles et des objets à partir de matériaux rejetés. Au total, 3 000 tonnes de matières sont disponibles sur la zone, principalement du bois, mais aussi du plexiglass, du polystyrène ou encore des tissus, ou des éléments de décors. Un des premiers projets fut d'utiliser les palettes industrielles pour en faire du mobilier, comme des tabourets, ou des tables d'ateliers. Depuis, les projets se sont élargis, principalement avec des designers et architectes. Une entreprise est venue travailler sur un prototype de voiture du futur, à partir de déchets automobiles pris en casse. Un architecte travaille sur la fabrication accessible à tous de modules de maisons, conçus avec des fraiseuses numériques. Pour 2017, le fablab accueillera 20 designers qui ont déjà travaillé dans leurs entreprises sur le détournement de déchets.

Au total, 250 espaces de coworking sont présents sur toute la France dont 88 en Ile-de-France considérée comme la 3^{ème} métropole du coworking après New York et Barcelone. Le prix moyen (350 € par mois) d'un poste dans un espace de coworking à Paris⁴³ est à mettre en relation avec le coût prohibitif des loyers intramuros.

Possibilité de croiser les connaissances et de favoriser les échanges, développement croisé des innovations, coût de l'immobilier réduit pour les acteurs, pour toutes ces raisons, **la Région doit accompagner de près ces nouveaux lieux de travail, ces nouvelles façons de créer en partageant les savoirs et les savoir-faire.**

2.2.2 Promouvoir les métiers d'art en leur portant un regard neuf

Les métiers d'art expriment le savoir-faire unique des artisans d'art, fruit d'une longue tradition alliée à l'emploi des technologies les plus récentes.

Cette qualité de l'artisanat d'art nécessite d'être recensée, de se faire connaître, et d'être montrée. Les ateliers d'art sont, pour la plupart, de toutes petites entreprises, sans moyens propres pour communiquer et s'exposer.

C'est pourquoi, avec l'aide de l'INMA, des syndicats professionnels et des collectivités publiques, les métiers d'art se regroupent et s'exposent dans des manifestations destinées à les mettre en valeur.

Promouvoir

La participation des professionnels des métiers d'art à des manifestations est essentielle à leur développement et de fait, il existe, tout au long de l'année, de nombreux salons professionnels où les artisans d'art peuvent exposer leur savoir-faire et leurs productions, qu'il s'agisse de salons par métiers d'art, par région ou de salons internationaux.

Ateliers d'art de France (AAF) organisent plusieurs manifestations qui sont autant d'outils de valorisation pour les acteurs du secteur : le salon Révélation, biennale internationale des métiers d'art et de la création, qui se déroule traditionnellement au Grand Palais à Paris ; le salon Maisons et Objets qui se tient deux fois par an à Villepinte (93) spécialisé dans le secteur de la mode-maison et le salon international du patrimoine culturel qui se tient en novembre de chaque année au Carrousel du Louvre.

La chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France organise, pour sa part, chaque année, le Carrousel des Métiers d'art et de la création, un lieu de rendez-vous unique entre les

⁴³ Source : www.bureauxapartager.com qui regroupe des annonces d'espaces de travail disponibles à la location

artisans, les écoles de création et le grand public.

La Ville de Paris, pour sa part, a consacré un lieu superbe, le Viaduc des Arts, à la promotion des métiers d'art : au début des années 80, elle a, en effet, décidé de réhabiliter l'ancien viaduc de Bastille construit au milieu du XIX^{ème} siècle pour soutenir la ligne de chemin de fer Paris/Bastille-Varenne. Cette ligne une fois désaffectée, la Ville de Paris restaura le Viaduc et, sur les 1,5 Km longeant l'avenue Daumesnil, propose 62 voûtes permanentes accueillant 52 artisans d'art avec une pépinière accueillant 5 jeunes créateurs. L'action de la Ville de Paris pour promouvoir les métiers d'art ne se limite pas au Viaduc des Arts : elle propose 7 expositions par an ainsi qu'une présence sur internet avec 70 000 visiteurs par an sur le site des Ateliers de Paris, 12 000 abonnés Twitter, Facebook et Pinterest ou plus de 150 parutions presse par an.

Elle décerne également les Grands prix de la création de la Ville de Paris dans les domaines de la mode, du design et des métiers d'art : 250 candidats y postulent pour 6 lauréats.

S'exposer, c'est aussi ouvrir ses portes et les Journées européennes des métiers d'art (JEMA), organisées, chaque année, par l'INMA, au début du mois d'avril, permettent de visiter les ateliers d'art et, ainsi que le suggère l'INMA « de rentrer dans l'intimité d'un professionnel des métiers d'art ». Les artisans d'art ne sont pas les seuls à participer à ces désormais fameuses JEMA : les centres de formations ouvrent aussi les portes et de nombreuses expositions et conférences sont proposées au public.

Le secteur des métiers d'art compte en outre un foisonnement de prix, concours, titres et autres trophées qui récompensent les meilleurs professionnels et assurent une excellente visibilité au secteur. Ils sont très nombreux et il est inutile de tous les citer : il s'agit par exemple du Prix Avenir des métiers d'art de l'INMA ou du Prix Liliane BETTENCOURT pour l'intelligence de la main.

Il est absolument essentiel que la Région Ile-de-France continue d'accompagner ces manifestations et accroisse son engagement à défendre son patrimoine culturel matériel et immatériel. Les organisations professionnelles, l'opérateur public et les collectivités territoriales ont besoin du soutien régional.

En la matière, les pistes de réflexion sont nombreuses :

- sur le modèle de la Région Grand Est, la Région Ile-de-France pourrait s'impliquer dans la création de salons des métiers d'art sur tout le territoire francilien, participer au tissage de liens entre tourisme et métiers d'art ; elle pourrait aussi éditer une newsletter grand public présentant l'actualité des métiers d'art dans la région ou mettre en place un site internet présentant les artisans et professionnels locaux,
- la Région pourrait lancer une campagne de sensibilisation aux métiers d'art dans les lycées franciliens et auprès du grand public,
- avec la perspective des Jeux Olympiques, évènement majeur qui sera organisé en France et en Ile-de-France en 2024 et celle de l'Exposition universelle, qui pourrait l'être en 2025, les métiers d'art sont prêts à s'associer pour constituer des vitrines prestigieuses de l'excellence française.

Porter un regard neuf sur les métiers d'art

Comme l'indique l'INMA⁴⁴, « le développement économique des métiers d'art passe aussi par la généralisation d'un nouveau discours les reliant davantage aux tendances de consommation actuelles, et pas seulement aux notions de luxe, de « fait main » ou de création artistique ».

Les métiers d'art ont trop longtemps pâti d'un discours personnifié autour de l'artisan envisagé

⁴⁴ Collection Cahiers des métiers d'art, *Métiers d'art : commercialisation et diffusion*, pp. 122-123, la documentation française, 2017

comme le détenteur d'un savoir-faire menacé.

Nous avons montré tout au long de ce rapport le dynamisme du secteur, ses liens avec de nombreux pans de l'économie, de la culture et du patrimoine, ses interactions fertiles avec les nouvelles technologies, son attractivité sur les plus jeunes, en contact permanent avec le numérique, et à la recherche de métiers porteurs de sens. Porteurs de sens et d'une nouvelle manière de consommer. Pourtant, la vision que l'on a d'eux est encore trop souvent passéiste. Les métiers d'art se sont modernisés plus vite que le regard porté sur eux. **C'est le rôle de la Région de contribuer à modifier ce regard dans le discours qu'elle emploie pour en parler, dans les images qu'elle utilise pour l'illustrer, dans la visibilité et la place qu'elle doit lui accorder**

Ce « nouveau discours » sur les métiers d'art émergera s'il s'accompagne d'un changement profond des mentalités qui commence dès l'école et peut s'enseigner dans les lycées. **Il émergera également si la Région s'attache à mettre en œuvre une politique dédiée spécifiquement aux métiers d'art qui les distingue des mesures en direction de l'artisanat et des TPE.** La politique volontariste de la Région à l'endroit des TPE est louable. Pour autant les entreprises de métiers d'art ont de nombreuses particularités et peuvent rencontrer des problématiques différentes des autres TPE : leurs écosystèmes sont divers (tourisme, patrimoine, culture), leurs cycles de vie sont différents puisque ces entreprises nécessitent dès leur création des investissements coûteux.

Conclusion

Le présent rapport « les métiers d'art au service du développement et du rayonnement de l'Ile-de-France » propose un état des lieux d'un secteur économique qui, en dépit d'une longue histoire, de réelles potentialités et d'une médiatisation croissante, reste mal connu.

Ses contours, tout d'abord restent incertains : si un travail de recensement a bien été engagé par des organismes comme Défi métiers et l'INMA, il reste encore beaucoup à faire pour mieux connaître les professionnels des métiers d'art en Ile-de-France.

Avec ce postulat qu'il faut, d'emblée, poser : le poids des métiers d'art, en Ile-de-France, dans la situation de l'emploi, ne se limite pas aux quelques 5 200 entreprises de métiers d'art dont relèvent presque 8 000 personnes (les fonctionnaires exerçant un métier d'art ne sont pas ici, comptabilisés).

En effet, les métiers d'art, en amont et en aval, génèrent de nombreuses activités et pourraient participer à une dynamique de relocalisation de certaines productions en Ile-de-France.

Surtout, le rapport montre que les métiers d'art apportent une plus-value qualitative incontestable à l'économie francilienne :

- Par l'innovation technologique, en premier lieu, dont ils sont un des fers de lance via certaines « jeunes pousses » très performantes ;
- Par leur ancrage, également, dans l'histoire et l'identité francilienne, ils participent de l'attractivité du territoire de l'Ile-de-France et de l'essor du tourisme.

La réalité profonde de ce secteur économique mérite donc d'être mieux connue et explicitée, d'autant plus que sa diversité est une richesse mais peut constituer aussi un handicap pour en faire une pédagogie claire.

Pour les métiers d'art, une communication appropriée est donc un enjeu fondamental qui nécessite, comme le souligne le rapport, d'être travaillé avec précision : le savoir-faire, pour assurer sa pérennité, a besoin du faire-savoir.

Le rapport distingue aussi des enjeux liés à la transmission dans ses différents aspects : la transmission des entreprises elles-mêmes, tout d'abord car les artisans d'art ne sont pas forcément des gestionnaires.

Or, il apparaît que, pour des raisons analysées plus haut, cette transmission des entreprises ne se fait pas, dans de nombreux cas, sans difficultés.

La transmission du savoir-faire accumulé au fil des ans par le professionnel des métiers d'art est, d'autre part, un défi pour la survie de l'entreprise artisanale : il faut de dix à quinze ans pour former un artisan qui maîtrise le geste du métier.

La formation est donc essentielle au développement des métiers d'art car ces derniers dépendent de l'intelligence et du savoir-faire du professionnel qui l'exerce.

Le modèle économique des métiers d'art repose, quelle que soit la spécialité envisagée, sur la qualité de la production plus que sur la quantité, forcément réduite.

L'Ile-de-France a le privilège de compter les écoles de métiers d'art parmi les plus prestigieuses au monde ainsi qu'un réseau de lycées professionnels dédiés aux métiers d'art ; mais il ne faut pas oublier qu'une bonne partie des aspirants artisans d'art sont en reconversion

professionnelle : là encore, en matière de formation, c'est la pluralité des approches qui doit l'emporter.

Enfin, il apparaît au fil du rapport que, pour aborder ces enjeux, les pouvoirs publics et particulièrement les collectivités territoriales, ont un rôle à jouer auprès des métiers d'art.

Les Régions, désormais collectivités pleinement compétentes en matière de développement économique, doivent proposer une véritable politique publique dédiée aux métiers d'art et ce d'autant plus que, nous l'avons vu, ces derniers participent de leur attractivité.

Certaines Régions se sont, d'ores et déjà, engagées dans cette voie.

Le présent rapport et les préconisations exprimées n'ont pour autre ambition que de convaincre la Région Ile-de-France de les suivre dans cette dynamique et pourquoi pas de les dépasser.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes auditionnées qui, par leurs expériences et expertises, nous ont aidés à mieux comprendre la question des métiers d'art au service du développement et du rayonnement de l'Île-de-France.

Les qualités et fonctions des personnes citées le sont au moment de leur audition par la commission ou par le rapporteur.

- Philippe ANDRIEUX, président de la Confédération française des métiers d'art, de l'excellence et du luxe (CFMA), l'ensemble des membres et partenaires de la CFMA, ainsi que la Confédération nationale de l'artisanat des métiers de service et de fabrication (CNAMS)
- Nicolas BARD, co-fondateur Ici Montreuil
- Morad BEN MEZIAN, directeur de projets - Défi-métiers
- Caroline BOUEDEC, chargée de mission « métiers d'art » - Chambre régionale de métiers et de l'artisanat
- Marie-Ingrid BREZE, chargée d'études - Ateliers d'art de France
- Christophe DELAUNAY, directeur de la « mission Pays-de-la-Loire - métiers d'art »
- Catherine DUMAS, conseillère régionale, sénatrice de Paris
- Richard ELTVEDT, directeur Affaires gouvernementales et citoyennes – Euro disney associés SCA
- Jean-Luc FRANCOIS, correspondant « économie sociale et solidaire » - Institut national des métiers d'art (INMA)
- Marie-Hélène FREMONT, directrice générale - Institut national des métiers d'art (INMA)
- Denis GARCIA, directeur du Cerfav (54)
- Bruno GEERAERT et Anne FAUCONNIER, chef de bureau et adjointe au chef du bureau de l'Artisanat et de la restauration - Direction générale des entreprises - Ministère de l'économie
- Josiane GIAMMARINARO, proviseur de l'Ecole BOULLE
- Alexis GOVCIYAN, directeur de l'Institut supérieur des métiers
- Christophe IRACANE, chargé de mission - Direction du développement économique et de l'innovation - Région Ile-de-France
- Florent KIEFFER, chargé de la tutelle des opérateurs et organismes des métiers d'art - Direction générale de la création artistique - Ministère de la culture
- Richard LAURET, gérant de Lauret Studio - Vienne-en-Arthies (95)
- Christophe de LAVENNE, chef de projet « mission des métiers d'art » - Région Grand Est
- Nathalie MEINDRE, responsable du développement de l'action régionale - Ateliers d'art de France
- Laurent MUNEROT, président de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat
- Stéphane PIONNIER, directeur du développement économique - Chambre régionale de métiers et de l'artisanat
- Nicolas RIZZO, responsable du pôle développement et communication - Institut national des métiers d'art (INMA)
- Françoise SEINCE, directrice - Ateliers de Paris - Ville de Paris
- Sandra THEULE, responsable des relations institutionnelles - Ateliers d'art de France
- Emmanuel VIGNAUD, directeur délégué à la formation professionnelle et technologique - Pôle design et métiers d'art - Lycée Jean-Monnet - Yzeure (03)

Liste des membres de la commission

Patrick ARACIL
Président de la commission

Franck STAUB
Rapporteur

Rodrigo ARENAS

Anne-Marie LAZARINI

Thierry BÉNÉFICE

Didier LEFEVRE

Alain BERTET

André LEGAULT

Pierre BLANCHARD

Jean-Marc MORANDI

Marion BLANK

Jean-Louis MARTINOT-LAGARDE

Didier BOORÉE

Valérie MULLER

Evelyne CIRIEGI

Anne-Marie NUYTTENS

Corinne DOS SANTOS

Alex PESIC

Gauthier DOT

Céline RECCHIA

Françoise ÉTIENNE-BOUNIOL

Fanny RUSTICONI

Jean-Louis FRISULLI

Yves SALMON

Hélène GANCHOU

Marie-Hélène TINÉ

Didier HAMON

Corinne VIEILLEMARD

Chargé de mission : Jean-Philippe MALLÉ

Glossaire

AAF : Ateliers d'art de France
BAC : Baccalauréat
BTMS : Brevet technique de métier supérieur
BTS : Brevet de technicien supérieur
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CCIP : Chambre de commerce et d'industrie de Paris
CERFAV : Centre européen de recherche et de formations aux arts contemporains
CFA : Centre de formation d'apprentis
CFMA : Confédération française des métiers d'art
CIMA : Crédit d'impôt « métiers d'art »
CQP : Certificat de qualification professionnelle
CRMA : Chambre régionale de métiers et de l'artisanat
CST : Contrôle scientifique et technique
DGCA : Direction générale de la création artistique
DGE : Direction générale des entreprises
EPV : Entreprise du patrimoine vivant
FABLAB : Fabrication laboratory
FREMAA : Fédération régionale des métiers d'art d'Alsace
GDF : Gaz de France
GLAM : Glass laser additive manufacturing
IDATE : Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe
IFM : Institut français de la mode
IFRAM : Institut de formation et de recherche pour les artisans des métaux
INMA : Institut national des métiers d'art
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
IRMAcc : Institut régional pour les métiers d'art et la création contemporaine
ISM : Institut supérieur des métiers
ITEMM : Institut technologique européen des métiers de la musique
JEMA : Journées européennes des métiers d'art
LMD : Licence- master-doctorat
MOF : Meilleur ouvrier de France
NAFA : Nomenclature d'activité française de l'artisanat
OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur
PME : Petite et moyenne entreprise
R&D : Recherche et développement
SARL : Société à responsabilité limitée
SEMA : Société d'encouragement aux métiers d'art
SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
TPE : Très petite entreprise
UNESCO : United nations educational, scientific and cultural organization

Bibliographie

Presse

500 compagnons, artisans et artistes à l'œuvre au Crillon, Martine ROBERT, Les Echos, 30 juin 2017

Les rénovations de palaces font les affaires des PME, Laurence ALBERT, Les Echos, 20 mars 2017

Alerte rouge sur le patrimoine, Claire BOMMELAER, Le Figaro, 3 novembre 2016

L'impression 3D au service des instruments de musique, Nicolas SIX, Le Monde, 28 octobre 2016

Pour les jeunes diplômés, la tentation des métiers manuels, Marine MILLER, Le Monde, 17 octobre 2016

6 innovations qu'il ne fallait pas manquer au Festival vivant, Erwan LECOMTE, Sciences et avenir, 20 septembre 2016

Ecole Duperré : quand le textile fait sa révolution, Geneviève GALLOT, Journal des arts n°461, 8 juillet 2016

Le Monde des Artisans n°112 - Provence-Alpes-Côte d'Azur, mai-juin 2016

L'impression 3D au secours de la taille de pierre ?, Quentin LEBLOND, Pierreacuat, février 2016

Artisans d'art : à la pointe de l'innovation, Isabelle FLAYEUX, Le Monde des artisans, janvier-février 2015

Revues, études et rapports

Métiers d'art : commercialisation et diffusion, Les cahiers de l'INMA - la documentation française, 2017

L'économie francilienne en 2025 : ruptures à venir et leviers d'actions, note rapide économie n°742, IAU, 22 mars 2017

<https://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/leconomie-francilienne-en-2025-ruptures-a-venir-et-leviers-daction.html>

Métiers d'art, données et repères, Les cahiers de l'INMA - la documentation française, 2016

Innovation through craft : Opportunities for growth, Craft Council - *Etude KPMG*, juillet 2016

http://www.craftscouncil.org.uk/content/files/KPMG_CC_innovation_report_full.pdf

Le secteur économique des métiers d'art en Ile-de-France, une approche par les entreprises, Morad BEN MEZIAN, Défi métiers, 13 juillet 2016

Les métiers d'art : contexte, enjeux et acteurs, Les cahiers de l'INMA - la documentation française, mars 2015

Compte-rendu de la 1^{ère} rencontre transnationale, M-Art'Av, 19 et 20 décembre 2013

<http://www.docplayer.fr/43655951-Metiers-d-art-metiers-d-avenir-compte-rendu.html>

Les Français et la consommation responsable, Ethicity en collaboration avec AEGIS, mars 2013

Les métiers d'art, d'excellence et du luxe et les savoir-faire traditionnels : l'avenir entre nos mains, Rapport parlementaire remis au Premier ministre, Catherine DUMAS, octobre 2009

Identité de métier et identité artisanale, Revue française de sociologie, Bernard ZARCA, volume 29 – n° 2, 1988

Sites internet

www.aides-entreprises.fr

www.apce.com

www.assemblee-nationale.fr

www.bnoa.net

www.bureauxapartager.com

www.cci.fr

www.comitecolbert.com

www.crma-idf.com

www.creersaboite.fr

www.entrepriseetdecouverte.fr

www.indicerh.net/content/4752-fablab-le-plus-grand-makerspace-de-france-universite-des-makers.html

www.infometiers.org

www.institut-metiersdart.org

www.journalduluxe.fr

www.reprise-entreprise.bpifrance.fr

www.visitparisregion.fr

www.vma.asso.fr

www.wedemain.fr

Annexes

- **Annexe 1 : Définition légale des métiers d'art**
- **Annexe 2 : Liste des métiers d'art**
- **Annexe 3 : Notes de synthèses de Défi Métiers Ile-de-France du 22 mars 2015 et du 13 juillet 2016**
- **Annexe 4 : Discours de Lyne Cohen-Solal, Présidente de l'INMA lors du lancement officiel des Journées européennes des métiers d'art à Bercy le 30 mars 2017**
- **Annexe 5 : Témoignage de Sophie Dalla Rosa, créatrice textile, sur les aides financières aux métiers d'art**

Annexe 1 : Définition légale des métiers d'art

Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat modifiée par la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises et complétée par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

L'article 22 de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, modifie l'article 20 de la loi du 5 juillet 1996 et donne une définition légale des « métiers d'art », libellée comme suit :

« Relèvent des métiers d'art, selon des modalités définies par décret en Conseil d'Etat, les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent, à titre principal ou secondaire, une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques, en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique. La liste des métiers d'art est fixée par arrêté conjoint des ministres chargés de l'artisanat et de la culture.

Une section spécifique aux métiers d'art est créée au sein du répertoire des métiers.

La liste prévue au premier alinéa ne préjuge pas du statut professionnel des personnes exerçant l'une des activités y figurant. Elles peuvent donc être aussi, notamment, des salariés d'entreprises artisanales ou de toute autre personne morale ayant une activité de métiers d'art, des professionnels libéraux, des fonctionnaires ou des artistes auteurs ».

Annexe 2 : Liste des métiers d'art

La liste des métiers d'art a été fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015 et publiée au Journal officiel du 31 janvier 2016.

DOMAINE D'ACTIVITÉS	MÉTIERS	SPÉCIALITÉS
Domaine de l'architecture et des jardins		
	Ardoisier	
	Atrier	
	Briquetier	
	Campaniste	
	Charpentier	Charpentier de marine
	Chaumier	
	Couvreur du patrimoine bâti	Couvreur ornementaliste Lauzier Lavier
	Escaléteur	
	Fabricant de carreaux	
	Fabricant de bardeaux ou de lattes	
	Fabricant de girouettes et d'éléments de faitage (terre cuite vernissée ou non, métal...)	
	Fontainier	
	Jardinier du patrimoine	
	Maçon du patrimoine bâti	Murailleur Rocailleux
	Maître verrier (Vitrailiste)	
	Marbrier	
	Menuisier	Treillageur (fabricant de treillages)
	Métallier	
	Parqueteur	
	Paveur-dalleur	
	Sculpteur sur pierre	
	Tailleur de pierre	
	Tuilier	
Domaine de l'ameublement et de la décoration		
	Canneur-rempailleur	
	Cirier	
	Doreur	
	Ebéniste	
	Emailleur sur lave	

	Encadreur	
	Fabricant de compositions et décors végétaux stables et durables	
	Fabricant de tapis et/ou tapisseries	Lissier haute lice Lissier basse lice Lissier savonnerie Tuffeur
	Fabricant de serrures	
	Fresquiste	
	Graveur sur pierre	
	Laqueur	
	Lapidaire tourneur sur pierres dures et fines	
	Marqueteur	
	Marqueteur de pailles	
	Marqueteur de pierres dures	
	Menuisier en sièges	
	Mosaïste	
	Mouleur	
	Passementier	
	Peintre en décor	
	Peintre sur mobilier	
	Poêlier	
	Sellier d'ameublement	
	Sculpteur sur bois	
	Sculpteur sur métal	
	Staffeur-stucateur	
	Tapissier d'ameublement et/ou tapissier décorateur	
	Tourneur sur bois	
	Tourneur sur métal	
	Vannier	
	Vernisseur	
Domaine du luminaire		
	Fabricant de luminaires	Fabricant d'abat-jour
Domaine de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie		
	Aprêteur	
	Argenteur et/ou Doreur sur métal	
	Batteur d'or	
	Bijoutier	Bijoutier en métaux précieux Bijoutier fantaisie
	Chaînistes	
	Ciseleur	
	Décorateur en résine	

	Diamantaire	
	Emailleur sur métal	Emailleur sur cadrans
	Fondeur d'étain	
	Horloger	
	Glypticien	
	Graveur	Graveur héraldiste Graveur médailleur
	Guillocheur	
	Joaillier	
	Lapidaire	
	Orfèvre	
	Polisseur	
	Sertisseur	
Domaine du métal		
	Armurier	
	Bronzior	Monteur en bronze
	Ciseleur	
	Coutelier	
	Dinandier	
	Emailleur sur métal	
	Féron	
	Ferronnier-Forgeron	
	Fondeur	Fondeur de caractères Fondeur statuaire Fondeur de cloches et sonnailles
	Graveur	
	Modeleur-Mouleur	
	Monnayeur de monnaies ou de médailles	
	Patineur	
	Potier d'étain	
	Taillandier	
Domaine de la céramique		
	Céramiste	Faiencier Modeleur Mouleur Porcelainier Potier de grès Potier de terre cuite Potier de raku Potier terre vernissée Sculpteur sur terre Tourneur céramique
	Décorateur sur céramique	Emailleur sur terre Peintre-fileur doreur Peintre sur faïence Peintre sur porcelaine
	Santonnier	

Domaine du verre et du cristal		
	Verrier à la main	Cueilleur Poseur/faiseur de pieds ou de jambes Souffleur à la canne
	Verrier fondeur	Bombreur Fondeur par fusion (fusing) Fondeur en pâte de verre Mouleur (formeur à chaud)
	Verrier au chalumeau	Souffleur au chalumeau Fileur au chalumeau Modeleur au chalumeau Préparateur presse-papier
	Verrier décorateur	Doreur (or et autres métaux précieux) Graveur Miroitier-argenteur Peintre Polisseur Sculpteur Tailleur
Domaine de la tabletterie		
	Brossier	
	Comier	
	Ecailliste	
	Graveur sur ivoire et autres matériaux d'origine animale	
	Ivoirier	
	Nacrier	
	Pipier	
	Tabletier	
Domaine de la mode et des accessoires		
	Boutonnier	
	Chapelier	
	Corsetier	
	Couturier	
	Couturier flou	
	Eventailliste	
	Fabricant de parapluies, parasols, ombrelles et cannes	
	Formier	
	Lunetier	
	Modéliste	
	Modiste	
	Parurier floral	
	Plumassier	
	Tailleur	
Domaine du textile		
	Brodeur	Brodeur à l'aiguille Brodeur crochet (Lunéville) Brodeur sur machine guidée main

	Dentellier	Dentellier à l'aiguille Dentellier au fuseau Tulliste
	Ennoblisser textile	Gaufreur sur textile Moireur Peintre décorateur sur tissu Plisseur Sabreur sur velours Teinturier
	Fabricant d'objets en textiles	
	Fabricant de coiffes	
	Feutrier	
	Sérigraphe	
	Tisserand	Tisserand à bras Veloutier
	Tresseur	
Domaine du cuir		
	Bottier main	
	Fabricant de chaussures	
	Fourreur	
	Gainier	
	Gantier	
	Gaufreur sur cuir	
	Malletier	Layetier
	Maroquinier	Coupeur
	Pareur	
	Sellier-maroquinier	Sellier-harnacheur
	Tanneur	
	Mégissier	Parcheminier
	Taxidermiste	
Domaine du spectacle		
	Costumier	
	Fabricant d'accessoires de spectacle	Fabricant de masques
	Fabricant de décors de spectacle	
	Perruquier-posticheur	
Domaine du papier, du graphisme et de l'impression		
	Calligraphe	
	Cartonnier	
	Dominotier	
	Doreur sur cuir	
	Doreur sur tranche	
	Enlumineur	
	Fabricant d'objets en papier et/ou carton	
	Fabricant de papier	

	Fabricant de papier peint	
	Fondeur de caractères	
	Graveur de poinçons	
	Graveur et imprimeur en gaufrage	
	Imagier au pochoir	
	Imprimeur	Imprimeur en héliogravure Imprimeur en lithographie Imprimeur en sérigraphie Imprimeur en taille-douce Imprimeur en typographie
	Marbreur sur papier	
	Relieur	
	Photographe technicien	
Domaine des jeux, jouets et ouvrages mécaniques		
	Charron	
	Fabricant d'automates (métal, bois, papier, textile, résine)	
	Fabricant de figurines	
	Fabricant de jeux	
	Fabricant de jouets	
	Fabricant de manèges	
	Fabricant de maquettes	
	Fabricant de marionnettes	
	Fabricant de poupées ou de peluches de collection	
	Fabricant et/ou Restaurateur de véhicules de collection (avions, bateaux, voitures, motos...)	Carrossier
Domaine de la facture instrumentale		
	Archetier	
	Fabricant d'anches	
	Facteur et/ou restaurateur d'accordéons	
	Facteur et/ou restaurateur d'instruments à vent	Facteur et/ou restaurateur d'instruments à vent en bois Facteur et/ou restaurateur d'instruments à vent en métal Chaudronnier
	Facteur et/ou restaurateur d'instruments de musique mécanique	
	Facteur et/ou restaurateur d'instruments traditionnels	
	Facteur et/ou restaurateur d'orgues	
	Facteur et/ou restaurateur d'harmoniums	
	Facteur et /ou restaurateur d'instruments à claviers	Facteur et/ou restaurateur de clavecins et épinettes Facteur et/ou restaurateur de pianos
	Facteur et/ou restaurateur de harpes	
	Facteur et/ou restaurateur de percussions	

	Luthier en guitare et/ou Restaurateur de guitares	
	Luthier et/ou Restaurateur d'instruments à cordes frottées	
Domaine de la restauration		
	Restaurateur de peintures	Tableaux sur bois ou sur toile Supports contemporains Peinture murale
	Restaurateur de documents graphiques et imprimés	Estampes, dessins... Papier peint
	Restaurateur de photographies	Sur tout support, papier et verre
	Restaurateur de sculptures	Bois, métal, pierre, plâtre, cire, matériaux composites, matériaux contemporains...
	Restaurateur de textiles	Vêtements, tapis, tapisseries, objets en textiles, accessoires de mode
	Restaurateur de cuirs	
	Restaurateur de métal	Horlogerie, orfèvrerie, bronzes
	Restaurateur de meubles	
	Restaurateur de mosaïques	
	Restaurateur de céramiques	Terre cuite, faïence et porcelaine
	Restaurateur de verre et de cristal	
	Restaurateur de vitraux	
	Restaurateur d'objets scientifiques, techniques, industriels	

Annexe 3 : Notes de synthèses de Défi Métiers Ile-de-France du 22 mars 2015 et du 13 juillet 2016



Note de synthèse

22 mars 2015



Les Ouvriers et artisans d'art en Ile-de-France Une approche par les métiers



Auteur : Morad BEN MEZ AN

Introduction

Constatant l'absence de données statistiques fiables sur le secteur des métiers d'art en Ile-de-France, la Région Ile-de-France et l'organisme associé « Défi Métier », en partenariat avec la Direction Générale des Entreprises, l'Institut National des Métiers d'art, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France et les Ateliers de Paris, ont développé depuis fin 2014 une approche expérimentale et collaborative pour amorcer une connaissance statistique du secteur en Ile-de-France, indispensable à une politique publique de soutien. Cette note, exploitant les données INSEE du recensement, constitue un premier livrable de ce processus partenarial qui a également mobilisé d'autres sources de données comme par exemple le répertoire des métiers des Chambres Départementales des Métiers d'Ile-de-France et la Nomenclature d'Activité Française de l'Artisanat (NAFA). La construction de sources régionales a engendré des avancées méthodologiques notables, mais aucune source mobilisée n'a pour l'instant permis d'obtenir des résultats entièrement satisfaisants.

Définition des métiers d'art et méthodologie

Définition des métiers d'art

D'après le rapport remis au Premier ministre en 2009, les métiers d'art désignent les activités nécessitant un savoir-faire élaboré et maîtrisé, mis en œuvre dans le cadre d'une production artisanale (c'est-à-dire la création et la restauration de pièces uniques ou en petite série).

Ainsi, les artisans et ouvriers d'art doivent maîtriser un processus de fabrication complexe pour produire en intégralité des objets utilitaires uniques ou en petite série ; objets dotés, par ailleurs d'une importante plus-value culturelle.

Historiquement, les métiers d'art ont été répartis en trois grandes familles :

- Les métiers de la fabrication traditionnelle (fabrication s'inspirant ou reproduisant des pièces ou objets existants grâce à la maîtrise d'un savoir-faire traditionnel).
- Les métiers de la restauration (savoir-faire permettant la conservation et la restauration du patrimoine immobilier et mobilier).
- Les métiers de la création (production de pièces uniques ou de petites séries à tendance contemporaine)

Après une première liste de 217 « métiers de l'artisanat d'art », établie en 2003, une nouvelle liste des « métiers d'art » a été fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015¹ ; elle regroupe 198 métiers et 83 spécialités classés en 16 domaines établis en lien avec les filières économiques :

- Domaine de l'architecture et des jardins
- Domaine de l'ameublement et de la décoration
- Domaine du luminaire
- Domaine de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie
- Domaine du métal
- Domaine de la céramique
- Domaine du verre et du cristal
- Domaine de la tableterie
- Domaine de la mode et des accessoires
- Domaine du textile
- Domaine du cuir
- Domaine du spectacle
- Domaine du papier, du graphisme et de l'impression
- Domaine des jeux, jouets et ouvrages mécaniques
- Domaine de la facture instrumentale
- Domaine de la restauration

Méthodologie

Connaître le poids économique et la réalité de l'emploi dans les métiers d'art en Ile-de-France relève d'un travail tributaire des sources statistiques disponibles sur ce secteur. Or il n'existe pas de sources statistiques exhaustives permettant d'appréhender les métiers d'art par une approche individuelle.

L'une des approches possibles est l'approche métiers et se fait au travers des statistiques du recensement de la population (2012), qui permet un dénombrement des actifs ayant une activité répondant à la définition de l'artisanat d'art².

¹ Arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art, en application de l'article 20 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.

Parmi l'ensemble des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) définies par l'Insee, seuls les « Artisans d'art » et « Ouvriers d'art » permettent de caractériser exclusivement des professionnels des Métiers d'art. Pour être considérés comme appartenant à ces deux PCS, les individus doivent déclarer l'une des 170 professions figurant dans une liste retenue par l'Insee³, qui ne recoupe pas exactement la liste des 198 métiers d'art. Par conséquent, il est important de noter que l'ensemble des professionnels des Métiers d'art n'est pas couvert par le champ des PCS « Artisans d'art » et « Ouvriers d'art », qui, elles, n'ont pas été révisées pour prendre en compte les évolutions contemporaines du secteur.

Principaux secteurs d'activité accueillant des Ouvriers et des Artisans d'art et évolutions

En 2012, 5 121 actifs occupés se sont déclarés Artisans et Ouvriers d'art, soit 0,1 % de l'ensemble des actifs occupés franciliens. Depuis 2007, cette population a diminué de 8 % en Ile-de-France (447 actifs occupés). Alors qu'au niveau national, la baisse des effectifs était inférieure à 2 %

En France métropolitaine, 22 % Artisans et Ouvriers d'art résident en Ile-de-France, part légèrement supérieure à celle de l'ensemble des actifs (20 %).

Principaux secteurs d'activité accueillant des Ouvriers et des Artisans d'art

En Ile-de-France, six actifs sur dix dans l'artisanat d'art se concentrent sur quatre activités : la fabrication et le commerce de détail d'articles de joaillerie et de bijouterie, les activités liées à la création artistique et au spectacle vivant, la fabrication et la réparation de meuble et la fabrication d'instruments de musique.

Comparé à la France métropolitaine, l'artisanat d'art francilien est très fortement spécialisé dans la fabrication d'articles de joaillerie et de bijouterie. Pour cette activité, la part de l'Ile-de-France représente 29 % des actifs au niveau national. Le degré de spécialisation est également important dans les activités liées à la création artistique et au spectacle vivant, la part de la région représente également 29 % des Ouvriers et Artisans d'art en France. Enfin, l'activité la plus représentée est celle de l'Édition, audiovisuel et diffusion. Dans ce secteur, l'Ile-de-France représente 62 % des Ouvriers et Artisans d'art en France.

² Approche utilisée par Aquitaine Cap Métier (Association régionale pour la formation, l'orientation et l'emploi) dans son étude sur les Métiers d'art en Aquitaine en 2014 : <http://www.aquitaine-cap-metiers.fr/web/guest/les-cahiers-de-l-observatoire>

³ http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcsese/pcsese2003/n3_637b.htm et http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcs2003/n4_214e.htm

Les caractéristiques sociodémographiques

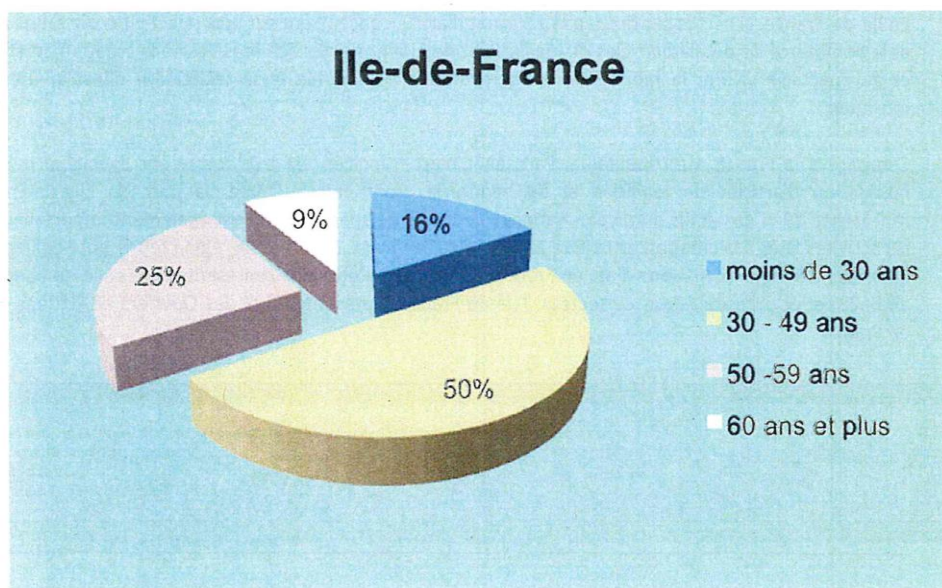
Une répartition par âges des Artisans et Ouvriers d'art franciliens très proche de celle observée au niveau national

Plus du tiers des Ouvriers et Artisans d'art francilien est âgée de 50 ans et plus (contre 26 % pour l'ensemble des actifs occupés franciliens). La part des Ouvriers et Artisans d'art franciliens de 50 ans et plus est proche de celle observée au niveau national.

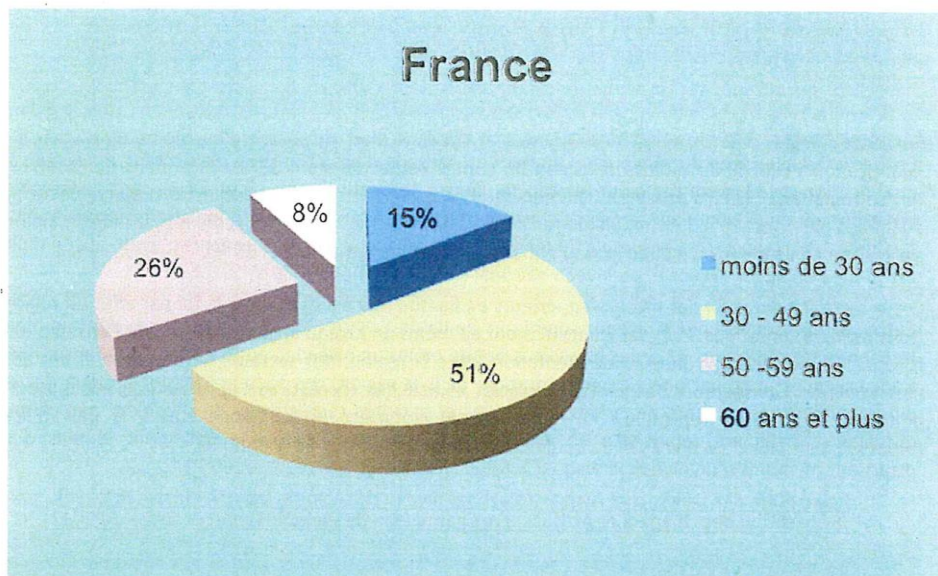
Toutefois, à l'intérieur de cette catégorie d'âge, nous observons quelques différences par rapport au niveau national. Ainsi, la part des franciliens de 60 ans et plus est légèrement supérieure à celle observée au niveau national (respectivement 8 % et 9 %). Parallèlement, nous observons le phénomène inverse pour les actifs occupés de 50 à 59 ans (avec respectivement 25 % en Ile-de-France et 27 % au niveau national).

La baisse plus importante des actifs occupés en tant qu'ouvriers et artisans d'art en IDF ne semble pas être liée au vieillissement de la pyramide des âges en IDF qui est relativement semblable à celle de la France.

Répartition des Ouvriers et Artisans d'art par tranche d'âge (source : Insee, RP2012)



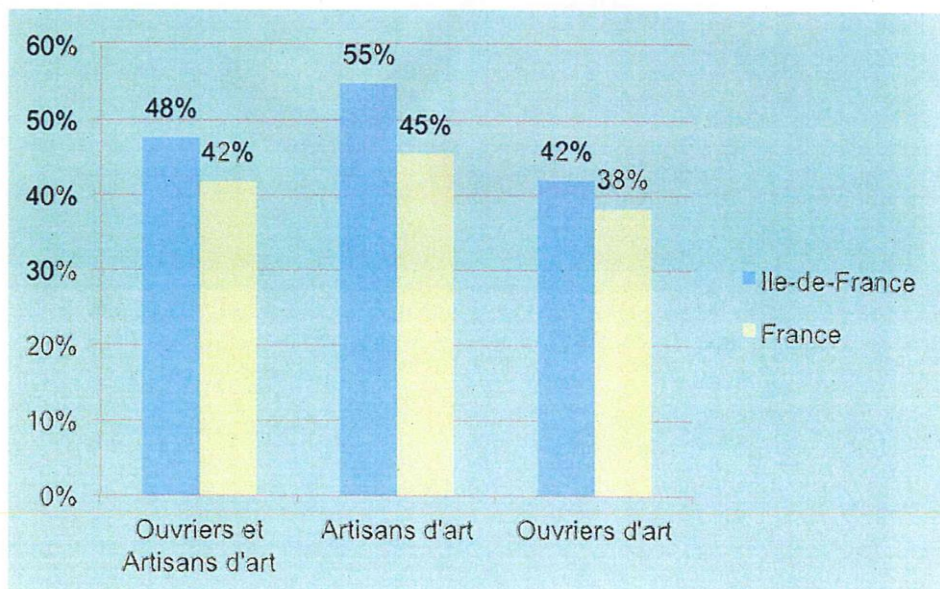
Répartition des Ouvriers et Artisans d'art par tranche d'âge (source : Insee, RP2012)



Une surreprésentation des femmes chez les Artisans et Ouvriers d'art franciliens

En Ile-de-France, les femmes demeurent particulièrement surreprésentées parmi les Ouvriers et Artisans d'art. Constituant près de la moitié de la population (48 %), contre 42 % à l'échelle nationale. Parmi les Artisans d'art, les femmes sont même majoritaires en Ile-de-France (55 %). La spécialisation sectorielle plus féminisée de l'Ile-de-France est une explication possible de ce phénomène.

Part des femmes parmi les Ouvriers et Artisans d'art (source : Insee, RP2012)

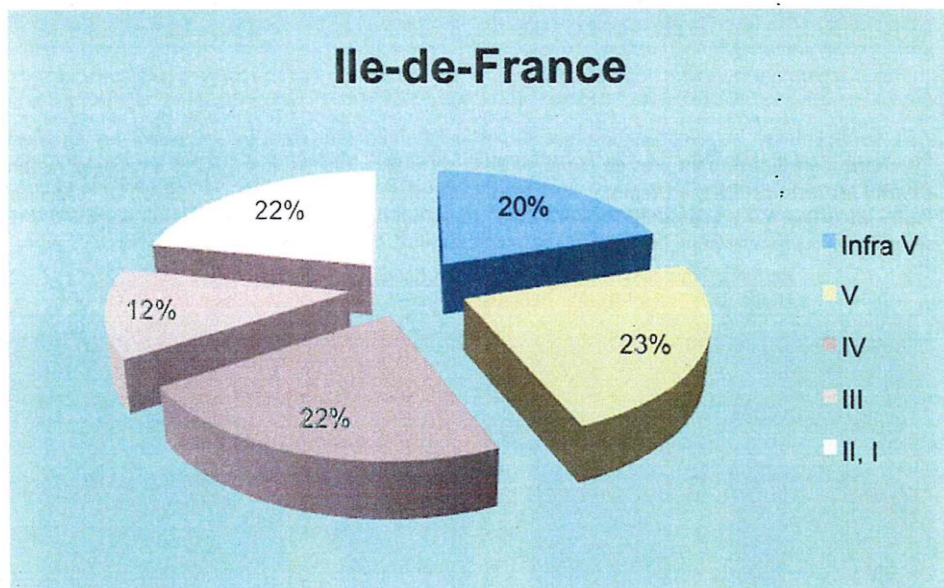


Un niveau de diplôme des Artisans et Ouvriers d'art supérieur à la moyenne nationale

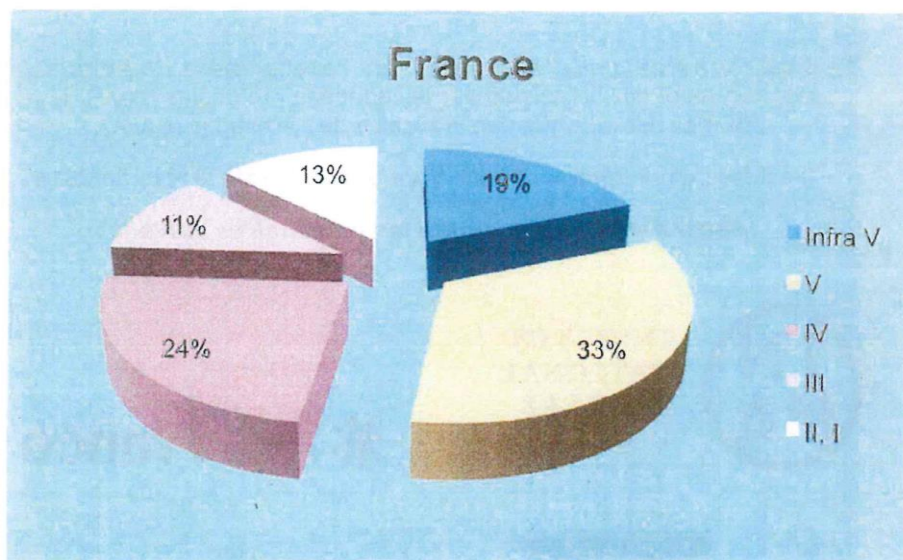
En Ile-de-France, près du quart des Ouvriers et Artisans d'art disposent d'au moins un niveau II de qualification et 33 % au moins un niveau III, contre respectivement 13 et 24 % dans l'ensemble du territoire national. Qu'il s'agisse des Ouvriers ou d'Artisans d'art, les deux populations apparaissent plus qualifiées par rapport à l'ensemble du territoire. En revanche, la part des actifs n'ayant aucun diplôme est proche en Ile-de-France et au niveau national (respectivement 20 % et 19 %).

Cette surreprésentation des niveaux supérieurs en Ile-de-France s'explique à la fois par effet régional (tous métiers confondus 31 % des franciliens ont au moins un niveau II, contre 19 % pour l'ensemble des français), mais aussi par une surreprésentation, dans la région, des secteurs faisant appel à des actifs plus qualifiés. Les secteurs des «Arts, spectacles et activités récréatives» et «l'Édition, audiovisuel et diffusion» (fortement représenté en Ile-de-France) comptent proportionnellement le plus d'actifs disposant au moins d'un niveau III de qualification (respectivement 63 % et 60 %).

Répartition des Ouvriers et Artisans d'art par niveau de diplôme (source : Insee, RP2012)



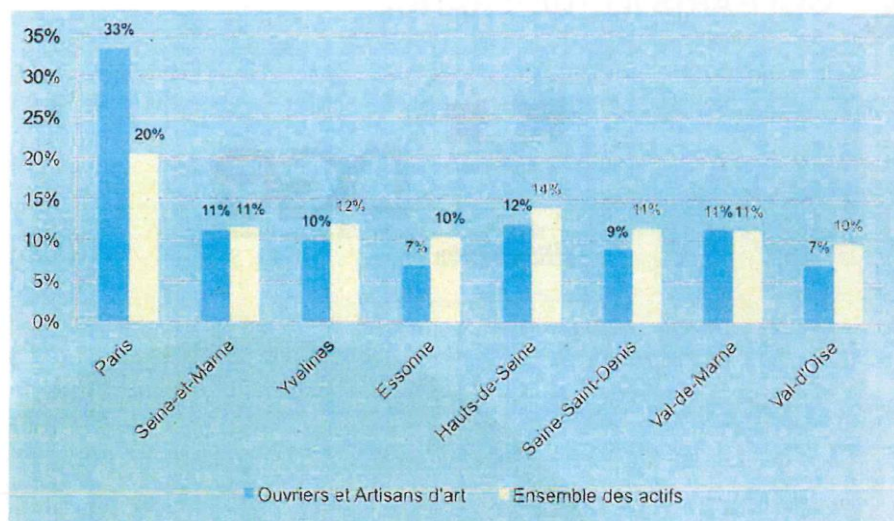
Répartition des Ouvriers et Artisans d'art par niveau de diplôme (source : Insee, RP2012)



Une relation importante entre lieu de résidence et lieu de travail

En 2012, un tiers des Ouvriers et des Artisans d'art résident à Paris, contre 20 % de l'ensemble des actifs de l'Île-de-France. En Seine-et-Marne et dans le Val-de-Marne, la part des Ouvriers et des Artisans d'art résidant dans ces départements est la même que pour l'ensemble des actifs. Pour les autres départements, les Ouvriers et des Artisans d'art sont sous-représentés.

Répartition des Ouvriers et Artisans d'art par département de résidence (source : Insee, RP2012)



Ce premier livrable sur les données du recensement de population, sera complété par un second sur les données régionales issues de la Nomenclature d'Activité Française de l'Artisanat (NAFA).

Il est issu d'une démarche d'étude partenariale lancée fin 2014.

Cette dernière rassemble les partenaires suivant :



INSTITUT
NATIONAL
MÉTIER
D'ART



MAIRIE DE PARIS

LES
ATELIERS
DE PARIS

L'incubateur des métiers de création



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Île-de-France



DGE
DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

■ Défi métiers
Groupement d'intérêt public ■ 16, avenue Jean Moulin ■ 75014 PARIS





Le secteur économique des métiers d'art en Ile-de-France, Une approche par les entreprises



Auteurs : Morad BEN MEZIAN

Une approche par le secteur économique : la NAFA

Cette note est le fruit d'un processus de travail partenarial à dimension expérimentale, piloté par la Région Ile-de-France, qui s'est poursuivi de fin 2014 à début 2016.

Il n'existe actuellement aucune source statistique recensant l'ensemble des professionnels et des entreprises des Métiers d'art, tant à l'échelle nationale que régionale. Cette source a dû être construite par les partenaires locaux et nationaux, en particulier la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Ile-de-France (CRMA IdF) avec l'aide des chambres départementales et l'Institut National des Métiers d'Art (INMA) dont le rôle a été crucial dans cette étude.

Pour l'approche par secteur économique, nous nous sommes appuyés sur la méthodologie élaborée par la Direction générale des entreprises - DGE (ex-DGCIS)¹. La Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat (NAFA)², plus détaillée que la Nomenclature d'Activité Française (NAF), apparaît la plus pertinente pour identifier les activités relatives aux Métiers d'art. Révisée en 2008, elle s'aligne désormais sur la nomenclature NAF 2008 mais n'est plus remontée systématiquement à l'INSEE. L'absence de source statistique nationale NAFA contraint à une hybridation avec des méthodes locales de recueil des NAFA, au niveau des chambres des métiers et de l'artisanat départementales (CMAD), avec une consolidation par les chambres régionales des métiers et de l'artisanat (CRMA). La table de passage utilisée entre les 217 métiers d'art et les codes NAFA a été construite à partir de la correspondance effectuée par l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) affinée par les partenaires, ce qui aboutit à 108 codes NAFA différents concernés de près ou de loin par les métiers d'art.

¹ <http://www.institut-metiersdart.org/metiers-d-art-en-France>

² <http://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels/artisanat/la-nafa>

Le choix méthodologique effectué dans cette étude conduit à appréhender les activités des métiers d'art dans les secteurs économiques dans lesquels ils peuvent s'exercer. Or selon les secteurs, le nombre d'entreprises exerçant effectivement un métier d'art demeure variable.

Méthodologie

➤ Dans un premier temps, trois classes ont été définies selon la prépondérance de l'activité « Métiers d'art » dans le secteur en fonction d'estimations réalisées par la CRMA IdF. Pour chacun des codes NAFA, la CRMA IdF a en effet estimé la part des ressortissants de la CRMA IdF réalisant une activité relevant, réellement, des métiers d'art. Ce travail a pu être réalisé grâce aux remontées terrain de certaines chambres départementales qui avaient elles-mêmes identifié leurs ressortissants exerçant un métier d'art.

➤ 108 codes NAFA au départ

- Un **noyau central** regroupant les activités économiques dans lesquels les métiers d'art représentent la grande majorité du secteur (de 80% à 100%).
 - **Soit 39 codes Nafa**
- Une **première périphérie** rassemblant les secteurs contenant une part importante d'entreprises exerçant un métier d'art et donc où elles sont majoritaires (de 50% à 79%).
 - **Soit 20 codes Nafa**
- Une **seconde périphérie** réunissant les secteurs dans lesquels la part d'entreprises exerçant un métier d'art constitue une proportion minoritaire (moins de 50%).
 - **Soit 49 codes Nafa**

Si la part estimée était inférieure à 50 %, les entreprises de ces codes NAFA ont été exclues du noyau central et de la première périphérie. La seconde périphérie, jugée trop éloignée des métiers d'art, a été sortie du champ de l'analyse.

Pour les entreprises majoritaires, un travail complémentaire de vérification a été réalisé par l'INMA et la CRMA afin de s'assurer qu'elles exercent bien un métier d'art. Il est basé sur la connaissance des entreprises : décryptage de la NAFA, analyse des informations fournies dans le fichier des CRMA et vérification de l'activité de l'entreprise sur Internet via le code Siren.

La vérification, entreprise par entreprise, de la congruence entre le code et l'activité de l'entreprise pour le noyau et le premier cercle a permis ensuite de circonscrire davantage le périmètre en rétrogradant vers le premier voire le deuxième cercle des code NAFA dont l'activité ne relève pas en réalité totalement des métiers d'art .

➤ 53 codes NAFA à l'arrivée constituent le champ de l'analyse

Parmi les 108 codes NAFA relevant potentiellement des métiers d'art, l'INMA et la CRMA Ile-de-France ont au final sélectionné 53 codes activités NAFA ;

- **Un noyau central constitué de 26 codes**
- **Une première périphérie constituée de 27 codes**

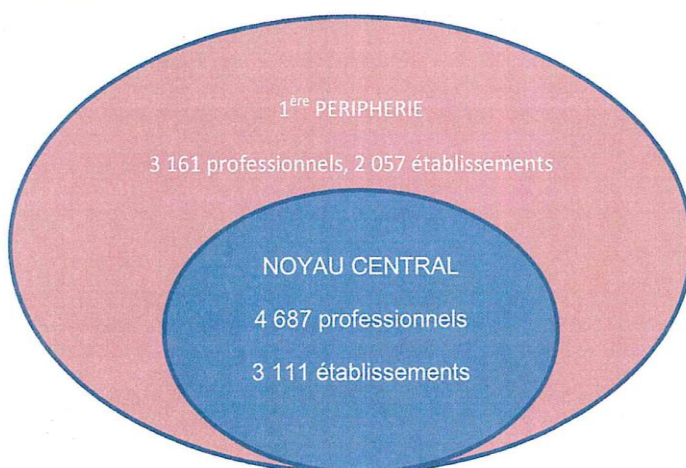


Ensuite, une base de données entreprise a pu être construite sur la base des extractions de la CRMA et qualifiée selon les différents cercles (noyau, 1^{ère} et 2^{ème} périphérie). Cette base de données locale a pu être appariée pour les données économiques, grâce aux codes SIRET, avec la base de données privée DIANE-ASTREE pour effectuer les traitements statistiques qui vont suivre. La base de données appariée comprend au final 35 897 lignes d'établissement sur les 44 336 observations initiales, une fois enlevés les 24 lignes sans SIRET, les 4259 doublons et les 3910 SIRET non reconnus par l'application ASTREE.



Principales caractéristiques des établissements et des professionnels relevant des métiers d'art en Ile-de-France.

Les Métiers d'art en Ile-de-France : près de 5 200 établissements et plus de 7 850 salariés et artisans.



En 2014, 5 200 établissements, dont l'activité relève des Métiers d'art, sont recensés en Ile-de-France (soit moins de 3 %³ de l'ensemble de l'artisanat régional). Ils emploient au total 7 850 salariés et artisans⁴. Le noyau central de ces activités est constitué de 3 111 établissements (dont 33 % dans la « Fabrication et finissage meubles divers » et 20 % dans « Fabrication d'articles de joaillerie et de bijouterie ») et concerne 4 687 salariés et artisans.

³ Source : CRMA IdF

⁴ Le champ « effectif » retenu est « dernière année connue ». Lorsque le champ « effectif » était vide, il a été comptabilisé un professionnel (pour l'artisan a minima)

Répartition par cercles des professionnels et des établissements relevant des métiers d'art (source : CRMA, traitement région Ile-de-France, Défi métiers)

activité noyau central	nombre de professionnels	nombre d'établissements
Fabrication et finissage de meubles divers	1616	1049
Fabrication d'articles de joaillerie et de bijouterie	1075	627
Réparation de meubles et d'équipements du foyer	463	336
Restauration d'objets d'art	316	253
Fabrication d'objets divers en bois	256	194
Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur	142	117
Fabrication d'autres instruments de musique	134	75
Lutherie	130	78
Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	115	108
Horlogerie	91	52
Fabrication de tapisserie à la main	59	45
Fabrication d'éléments décoratifs en béton ou en plâtre	55	32
Fabrication de vitraux	46	32
Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures	32	6
Fabrication d'accessoires en cuir	24	17
Facteur d'orgues	24	18
Façonnage de verre et de cristal	23	10
Fabrication de chaussures et de bottes sur mesure	19	4
Modiste	15	14
Soufflage de verre	10	10
Frappe de monnaie	10	6
Fabrication de coutellerie	8	8
Gainerie	7	5
Taxidermie	7	5
Fabrication de gaines, corsets et autres vêtements sur mesure	7	7
Dinanderie	3	3
Total général	4687	3111

activité 1ère périphérie	nombre de professionnels	nombre d'établissements
Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	834	711
Fabrication d'articles de maroquinerie	263	136
Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	235	162
Fabrication de jeux et jouets	204	78
Fabrication de luminaires	195	82
Modéliste-styliste	179	164
Reliure et activités connexes	160	90
Vannerie, sparterie, travail de la paille	128	70
Fabrication de petits articles métalliques	122	50
Sellerie	120	50
Fabrication de linge de maison et d'articles d'ameublement	116	93
Fabrication d'articles de Paris, d'arts ou religieux	107	61
Fabrication de tulles, lacets et autres textiles n.c.a.	85	60
Ennoblement textile	80	56
Fabrication d'armes et de munitions	60	27
Fabrication d'articles en fourrure	54	28
Fabrication de vêtements masculins sur mesure	51	37
Fabrication de verre creux ou autres verres	42	22
Fabrication d'accessoires du vêtements	33	33
Tissage de l'industrie cotonnière	25	4
Fabrication d'abat-jour	18	12
Tissage de l'industrie lainière	17	7
Tissage d'autres textiles	12	9
Fabrication de tapis et moquettes	10	6
Fabrication de meubles en rotin	6	4
Fabrication de carreaux en céramique	3	3
Tissage de soieries	2	2
Total général	3161	2057

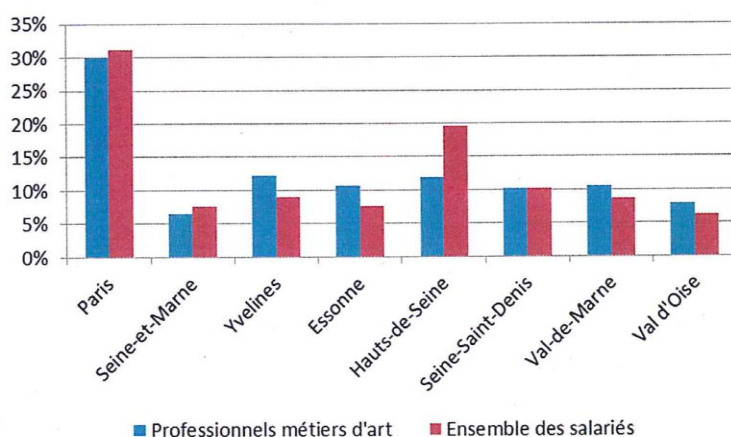


activité 2ème périphérie	nombre de professionnels	nombre d'établissements
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	17005	7322
Travaux de peinture intérieure et peinture plâtrerie	9429	5896
Menuiserie bois	6458	3397
Métallerie, serrurerie	5479	1782
Travaux de revêtement des sols et des murs	4058	2342
Autres travaux de finition (comprend ferronnerie décorative)	3994	2310
Travaux de couverture par éléments	3760	2090
Travaux de plâtrerie d'intérieur	2203	961
Réparation automobile de véhicules automobiles légers: carrosserie	1614	570
Fabrication de lunettes de protection	888	212
Travaux de charpente	826	297
Fabrication de vêtements féminins sur mesure	742	431
Travaux de plâtrerie d'extérieur	726	292
Graphisme-décoration	718	457
Traitement et revêtement des métaux	708	137
Taille, façonnage et finissage de pierres	675	283
Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	602	164
Fabrication de produits manufacturés non classés ailleurs	570	357
Activités graphiques n.c.a.	446	279
Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	434	120
Fabrication de portes et fenêtres en métal	394	115
Sérigraphie de type imprimerie	284	110
Fabrication de meubles de bureau et de magasin	256	72
Réparation de matériel agricole	212	71
Fabrication de meubles de cuisine	132	56
Fabrication de serrures et de ferrures	112	34
Fabrication de moules et modèles	110	40
Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	104	42
Réparation automobile d'autres véhicules automobiles: carrosserie	89	51
Fabrication de textiles techniques et industriels	87	39
Fabrication d'articles de papeterie	69	31
Réparation d'ouvrages en métaux	68	38
Fabrication d'autres articles métalliques n.c.a.	67	32
Fabrication de bâches, lambrequins et autres articles en textile	60	17
Fabrication de vêtements en cuir	59	31
Façonnage et transformation du verre plat	51	21
Réparation et maintenance navale	43	30
Spectacles de marionnettes	37	16
Forge, estampage, matriçage, métallurgie des poudres	31	16
Travaux de peinture en lettres sur bâtiments	28	23
Construction de bateau de plaisance	24	12
Fabrication de cheminée décoratives	22	11
Fabrication d'articles de broserie	12	2
Fabrication de meubles de jardin et d'extérieur	10	8
Fabrication de parquets, moulures et baguettes	5	1
Fabrication de bougies	5	5
Chemiserie sur mesure	5	5
Transformation et équipement des navires	4	4
Fabrication d'articles de fumeurs	3	3
Construction de navires	3	3
Bourrellerie	1	1
Total général	63722	30639

Une concentration des activités dans Paris

L'analyse réalisée à partir des données sur les ressortissants de la CRMA en 2015 a permis de disposer d'une typologie régionale. Ainsi, le département de Paris accueille près du tiers des 7 850 professionnels des Métiers d'art recensés. Rapporté au poids du département en termes d'établissements et d'effectifs salariés dans l'ensemble de la région (40 % des établissements⁵, 32 % des salariés⁶), le nombre de professionnels y apparaît légèrement sous-représenté. La Seine-et-Marne et le Val-d'Oise concentrent moins de 8 % des professionnels franciliens des métiers d'art.

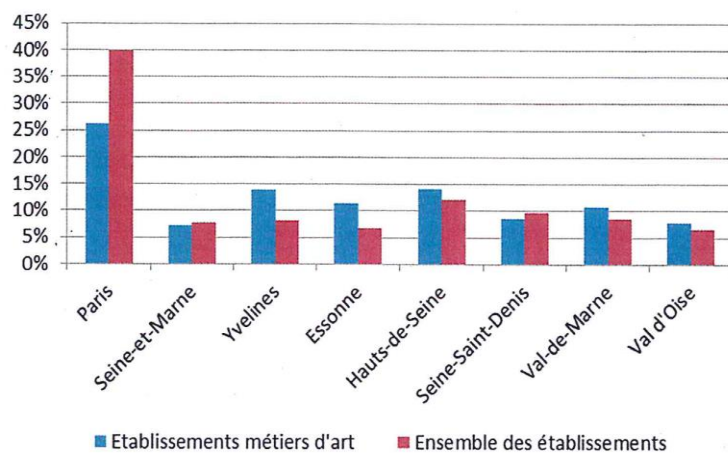
Répartition des professionnels relevant des métiers d'art par département (source : CRMA, traitement région Ile-de-France, Défi métiers, ACOSS 2014)



Répartition des établissements relevant des métiers d'art par département (source : CRMA, traitement région Ile-de-France, Défi métiers, ACOSS 2014)

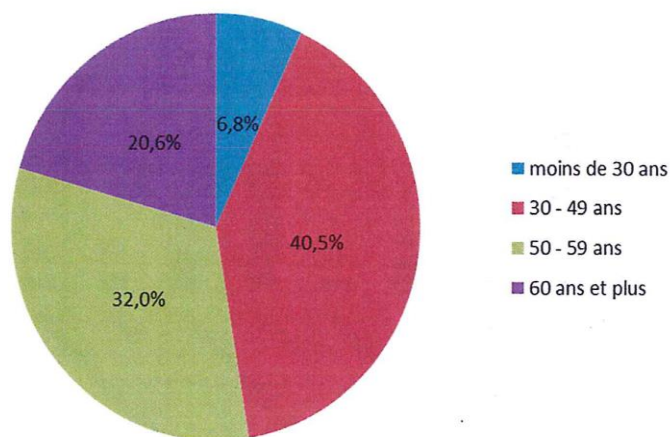
⁵ Source : ACOSS 2013

⁶ Source : Insee RP 2011



Plus de la moitié des dirigeants d'entreprises relevant des métiers d'art ont plus de 50 ans, contre 38 %⁷ pour l'ensemble des dirigeants d'entreprises

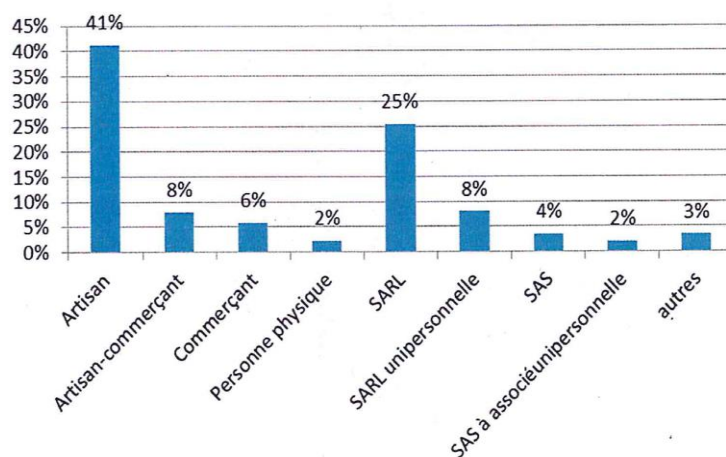
Répartition des dirigeants des entreprises des métiers d'art par tranche d'âge (source : CRMA, traitement région Ile-de-France, Défi métiers)



⁷ Source : Insee, RP2012

Plus de 40 % des établissements relevant des métiers d'art en Ile-de-France ont le statut d'artisan

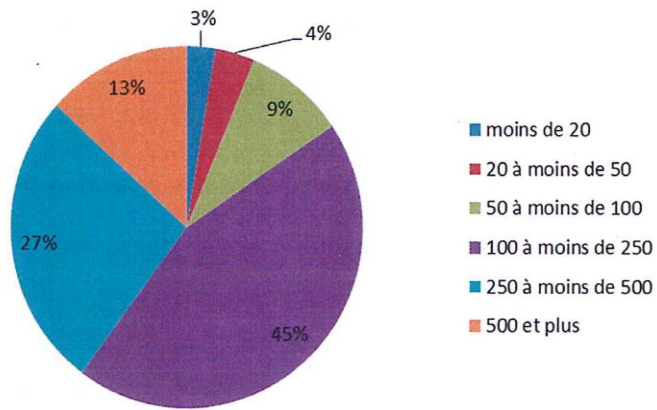
Répartition des établissements relevant des métiers d'art par catégorie juridique (source : CRMA, traitement région Ile-de-France, Défi métiers)



Plus de la moitié des établissements relevant des métiers d'art ont un chiffre d'affaires compris entre 50 000 et 250 000 euros

Répartition des établissements relevant des métiers d'art par tranche de chiffre d'affaires en milliers d'euros⁸ (source : CRMA, traitement région Ile-de-France, Défi métiers)

⁸ Le champ « chiffre d'affaire » exploité est celui « dernière année connue ».



■ Défi métiers
Groupement d'intérêt public ■ 16, avenue Jean Moulin ■ 75014 PARIS



Annexe 4 : Discours de Lyne Cohen-Solal, Présidente de l'INMA lors du lancement officiel des Journées européennes des métiers d'art à Bercy le 30 mars 2017

« Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs les élus et présidents,
Mesdames et Messieurs, chers amis des métiers d'art,

Nous sommes réunis ce soir dans ces murs du Ministère de l'Economie et des Finances pour célébrer le lancement officiel des 11èmes Journées Européennes des Métiers d'Art, et aussi une très belle idée, celle du lien.

Le thème « *SAVOIR-FAIRE DU LIEN* » que nous avons choisi cette année, veut mettre en relief toute la vitalité actuelle des métiers d'art, dans leur réalité diverse comme dans leur formidable capacité à créer ou à réinstaurer du lien, beau et utile, chez nous, autour de nous et entre nous. A travers une programmation qui s'enrichit d'édition en édition, le Printemps Européen des Métiers d'Art s'impose aujourd'hui comme l'évènement grand public numéro 1, grâce à l'engagement de plus de 5500 professionnels participants (+ 6 % / 2016) de 695 manifestations (+ 8 % / 2016) de 162 centres de formation (+ 14 % / 2016) soit plus de 8 000 événements organisés dans toutes les régions de France... dont plus de 1 600 événements dédiés spécifiquement au jeune public (+ 22 % / 2016).

Et en Europe au total, environ 10.000 évènements sont programmés !

Nos plus jeunes, nous y reviendrons dans un instant, sont bien évidemment nos futurs citoyens, consommateurs, entrepreneurs, créateurs. Et, c'est pourquoi il nous paraît absolument essentiel de former leur regard, leur œil et leur goût, et d'éveiller leur conscience sur la qualité de nos modes de production, de consommation, et de notre société.

Vous le savez bien, derrière chaque métier d'art, il y a de très nombreux savoir-faire, complémentaires, qui inspirent le luxe, la mode, qui élaborent des procédés nouveaux pour l'industrie, avec le design, ou qui inventent le patrimoine de demain.

Et au-delà, peut-être, un nouveau modèle d'entreprise, celle du 21^{ème} siècle : audacieuse, coopérative, à la fois très ancrée dans une économie locale et réelle, et hyper connectée pour répondre à une demande à l'autre bout de la planète.

Ces savoir-faire sont indéniablement une part du génie français, mais un génie qui ne se repose pas sur ses lauriers mais au contraire qui se réinvente.

Ils créent de la valeur dans notre société toute entière. Et, nous le verrons tout à l'heure avec nos jeunes lauréats du Prix Avenir, dans les différents domaines primés tels que la bijouterie-joaillerie, l'ébénisterie, la broderie, l'horlogerie, la céramique, le textile ou le décor architectural. J'en profite pour féliciter et remercier Mesdames et Messieurs les formateurs dont certains sont présents ce soir.

Ces savoir-faire ont vocation à s'ouvrir plus que jamais, à collaborer et à coexister, avec d'autres disciplines telles que le design, l'architecture, l'industrie, l'ingénierie et les technologies numériques. Car ensemble, ils sont une force collective pour notre économie, et représentent ainsi des leviers formidables de compétitivité et de développement.

Les métiers d'art créent donc du lien et de la valeur ajoutée, dans cette nouvelle économie de la création, dont on ne dira jamais assez qu'elle est une chance et un atout pour la France. Cette industrie créative et culturelle est ô combien stratégique, à condition d'en prendre la mesure et de l'accompagner par des mesures adaptées : en permettant la création et le développement des entreprises, leur financement et leur pérennité, avec en amont des formations repensées et

cohérentes dans le cadre national et européen et en lien avec nos territoires, où il convient de travailler en parfaite intelligence.

Je salue à ce titre tous les élus qui se sont mobilisés dans leur région pour soutenir ce secteur à travers ces journées ; qu'ils en soient remerciés, tout comme les services de l'Etat, la DGE et la DGCA, et nos correspondants et coordinateurs, dont certains sont présents ce soir, et sans qui nous ne pourrions mettre en œuvre ces journées, mais aussi ces Prix Avenir.

Je tiens à remercier chaleureusement nos ministères de tutelle pour l'appui essentiel qu'ils nous apportent, celui de l'Economie et des Finances qui nous accueille ce soir, merci encore chère Martine, ainsi que le Ministère de la Culture et de la Communication, chère Audrey AZOULAY, représentée ici par la DGCA.

Je souhaite naturellement associer dans mes remerciements l'équipe jeune et dynamique de l'INMA sous la houlette de Marie-Hélène FREMONT.

Et bien sûr nos partenaires historiques, le Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat, et l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, cher Bernard STALTER, qui n'a pu être avec nous et qui a tenu à nous délivrer un message d'amitié. Il est représenté ce soir par Christian VABRET, premier vice-président de l'APCMA et président de la CMA du Cantal que je salue.

Mes remerciements chaleureux sont destinés également à nos amis de la Fondation Bettencourt-Schueller, fidèle mécène, qui mène une action exemplaire à nos côtés pour valoriser ce secteur de l'intelligence de la main, et qui nous accorde sa confiance depuis de nombreuses années.

Je salue tous nos partenaires européens, ils sont 18 pays cette année encore à participer, qui ont su se mobiliser pour faire de ces journées un véritable Printemps européen des métiers d'art. De nouvelles villes et régions nous ont rejoints, en Allemagne, en Grèce, en Bulgarie. Et je serai la semaine prochaine en Italie pour visiter un des salons à Milan. Cette nouvelle dynamique et cet élan européen sont très importants, car la richesse créée par les métiers d'art va bien au-delà de la seule dimension économique.

Les métiers d'art sont des « liants » :

- sur le plan humain, dans l'échange et le partage, dans la transmission, et les émotions n'ont pas de frontière en Europe, ni ailleurs,
- sur le plan social et de l'emploi, dans le fait de se réaliser, de s'émanciper, de se reconvertir en trouvant sa voie,
- sur le plan culturel, avec cette capacité qu'ont les métiers d'art à éduquer, par la matière et le geste, à relier technique et création, à réduire la distance entre la culture et le citoyen, et à mieux appréhender notre patrimoine, sous toutes ses formes, et au final à mieux découvrir et prendre part à notre culture.

Avant d'accueillir les propos du président STALTER, je vous invite à faire lien avec les métiers d'art et tous leurs professionnels, dans cette semaine et au-delà, et vous souhaite de savourer ces journées qui sont faites pour nous toutes et tous.

Et ajouter pour finir, que dans le siècle des Lumières, fin 18^{ème}, les auteurs de l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, DIDEROT et D'ALEMBERT, ont écrit ces paroles d'une grande modernité que nous devons faire nôtres en ce début de 21^{ème} siècle pour bâtir notre futur : « *Portons attention à ces intelligences manuelles qui reconstituent l'antique union de la tête et des mains, nous ne pourrions nous en passer demain parce qu'elles sont uniques* ».

Je souhaite un radieux printemps et un grand avenir à tous nos formidables métiers d'art et je vous remercie ».

Annexe 5 – Témoignage de Sophie DALLA ROSA, créatrice textile, recueilli par l'ISM et Ateliers d'art de France pour leur Guide sur les aides financières aux métiers d'art, Edition 2013

« A la sortie des Arts déco de Strasbourg, j'ai créé mon propre atelier, chez moi, où j'ai commencé à créer des séries d'œuvres au tricot et des accessoires. Puis j'ai été accueillie pendant un an dans la Résidence des Ateliers de Paris.

J'y suis arrivée avec de nombreux projets, mais aussi avec des lacunes sur le plan économique : je n'avais jamais eu de cours de gestion ou de comptabilité. Outre la chance de pouvoir bénéficier de formations et d'un espace de travail agréable en plein centre de Paris, le suivi personnalisé, tant de la part de l'équipe des Ateliers de Paris que d'intervenants spécialisés m'a été précieux.

On peut parler de véritable tremplin pour mon activité. J'ai pu, d'une part, découvrir ce qu'est un business plan, définir une cible de clientèle, apprendre à établir mes prix etc. D'autre part, la résidence m'a apporté beaucoup de visibilité et des contacts : j'ai vu venir jusqu'à moi des galeristes, des acheteurs et des journalistes à qui l'équipe des Ateliers de Paris avait parlé de mon travail.

J'ai gagné beaucoup de temps au cours de mon année de résidence, en bénéficiant d'un environnement favorable à la concrétisation de mes projets.

Les Ateliers de Paris ont clairement permis d'asseoir et de pérenniser mon activité, même si 6 ou 12 mois de plus dans cette structure n'auraient pas été inutiles. Très peu d'anciens résidents ont arrêté leur activité, c'est la preuve que l'accompagnement est bon ! »



Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr • [@ceseridf](https://twitter.com/ceseridf)